



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

PINO

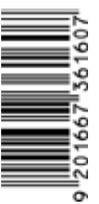
LE COUVENT GAGNE AU LOTO ^{P4}



INTERVIEW
 OSCAR RABINE
 EXPOSE
 À AJACCIO
 P22

ÉDITOS P3 • BRÈVES P6 •
 ISULA SURELLA P7
 SETTIMANA CORSA P24 • AGENDA P26

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

U Mele



in Festa

MURZU

20 AOP Miel de Corse
ans Mele di Corsica

U 23 DI SITTEMBRE 2018



L'art gardien de notre liberté

Qui n'a jamais vibré, pleuré, ri, réfléchi sur la société ou sur soi en contemplant une œuvre d'art ?

L'art qu'il soit musique, cinéma, littérature, etc, est une ode à la liberté. Cette liberté dont quelques pages historiques nous rappellent la volonté de certains à vouloir la réduire à néant pour mieux asseoir pouvoir et obscurantisme. Dernièrement, c'est la sculpture de Gabriel Diana «La femme Corse» installée depuis 2016 sur le parvis de la mairie de l'île Rousse qui a été vandalisée. Qu'est-ce qui a poussé le ou les individus à agir de la sorte ? Un obscur désir de voyous mêlé d'une totale ignorance à vouloir détruire une statue tout en tuant le temps ? L'espoir, malsain, d'avoir un moment de gloire et de reconnaissance aussi fous que stupides en lisant ou écoutant les faits relatés par la presse et le tollé suscité au sein de l'île ? Ou autre mobile, et ce serait certainement l'expression «artistique», un cran plus crétine, d'un acte réfléchi pour mettre symboliquement la femme à terre ? À l'heure des libérations de paroles, autres procès d'intentions et recherche de la place de l'homme et de la femme dans notre société, tout mobile est malheureusement envisageable.

Laissons donc les enquêteurs et la justice faire leur travail puisque la municipalité et l'artiste ont porté plainte. Quant à nous, contentons-nous de nous interroger sur la place qu'occupe l'art dans notre société et notre quotidien. Et sans intellectualiser à outrance ce fait-divers, demandons-nous pourquoi nous avons réagi avec tant de virulence alors qu'en général nous sommes peu enclins à nous rendre dans des galeries d'art ou autres expositions même quand leur entrée est libre et gratuite. La réponse est peut-être dans la représentation qu'est l'art pour chacun d'entre nous, l'expression de nos entraves, de nos combats et le gardien de notre liberté. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Forza à l'Arbur'acellu!

Asimana scorsa, hè statu messu in ballu, cum'è tutti l'anni dapoi u 2010, u cuncorsu di u più bellu arburu di Francia. Urganizatu da l'Uffiziu Naziunale di e Fureste è u magazinu «Terre Sauvage», hè apertu stu ritrovu à tutt'ognunu, ch'ella sia una persona sola o un gruppu : famiglia, associi, impresa... Ghjè una ghjuria chì face a scelta di u vincitore secondu e so caratteristiche naturaliste, estetiche, storiche, ma sopr'à tuttu u legame chì unisce l'omu è l'arburu. Ci vole à di la, l'arburu hà una dimensione simbolica maiò è universale. Senza arburu un ci hè vita. A nostra sorte hè cumuna à quella di a natura cù a quale devimu mantene una relazione stretta. Per di la franca è chjara, ci ne simu alluntanati. Oghje, si pò ancu parlà di dispettu in quantu à u nostru ambiente. Per mezu di stu cuncorsu, ci hè una certa nuzione di pedagogia è di sensibilizazione. Sò stati selezzionati 18 arburi. Ogni regione francese hà u so ripresentante. Tandù, ghjè un esempiu magnificu di vede chì un querciu corsu di più di 200 anni hè in anda ind'a cumpetizione. Trovu ind'A Ghisunaccia nant'à u terrenu di Philippe Ferricelli, hè statu battizatu «l'Arbur'acellu». Solu in trè ghjorni di cuncorsu, u nostru purtabandera isulanu hè in testa cù più di 700 voti registrati per contu soiu. Daretu à ellu, à a seconda piazza, si trova l'Isula di Francia cù una Pialetta è 200 sustegni registrati. Misurendu da 20 à 25 metri d'altura cù una circonferenza di 5 metri, hà a particularità d'avè a forma d'un'acula. Ghjè un passianatu di natura chì ne hà fattu a scuperta cù a so figliulina. Yves Goletto hè u purtaprugettu è vole fà splendè a testa mora aldilà di stu cuncorsu nazionale, perchè micca, andà à stuzzicà e cumpetizione internaziunale. Ghjè pussibile di vutà à prò di «l'Arbur'acellu» sin'à u 10 di dicembre nant'à u situ www.arbredelannee.com ! Puderia diventà quessu u quintu arburu di Corsica à acquistà u labellu «Arbre Remarquable» è u secondu ind'A Ghisunaccia, dopu à u pistachju chì avia vintu u listessu cuncorsu ind'u 2011. D'altronde, si trovanu tutt'è dui vicinu, à qualchi passu. Forse chì per issi lochi fu-morbacci ci hè un'aria un pocu speciale per dà ale à l'arburi è fà li viaghjà ind'u mondu sanu, e radiche nustrale sempre in core... Forza ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS (Société locataire gérante)

Immeuble Marevista
12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales: Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni

Vous

vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,

entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez

une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Contact:

journal@icn-presse.corsica

ou

06 44 91 58 30

SURFRÉQUENTATION TOURISTIQUE =
DES SOLUTIONS À L'ÉTUDE

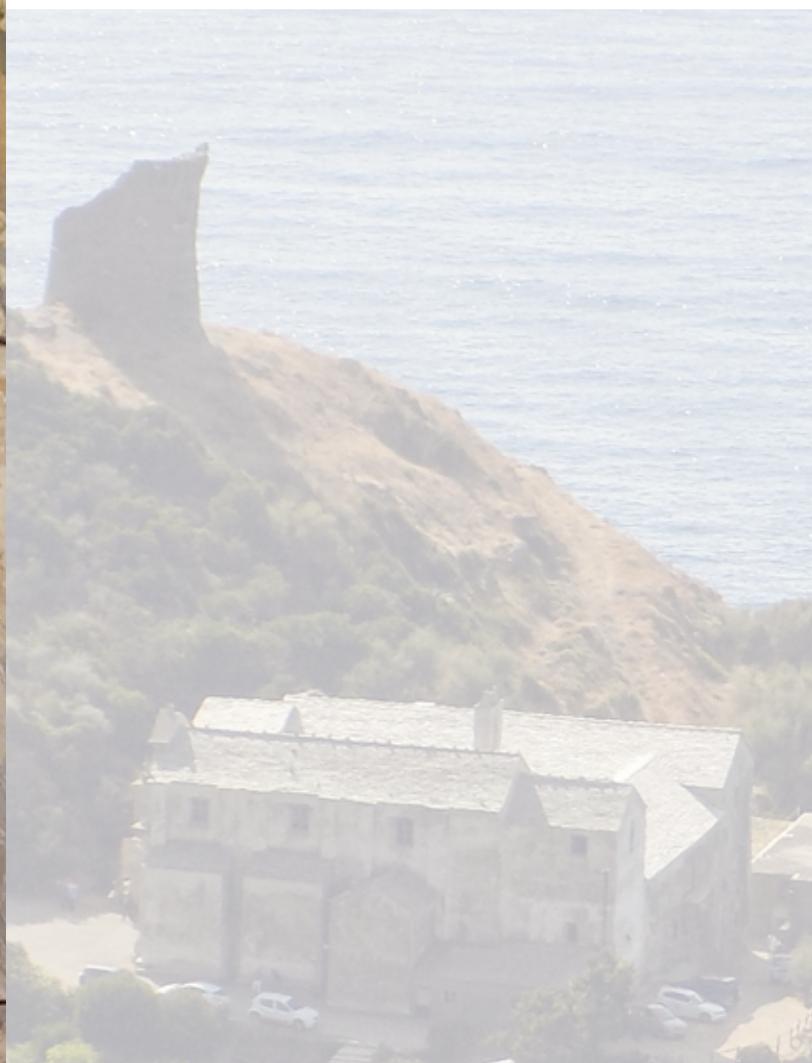


<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

PATRIMOINE EN DANGER

COUVENT DE PINO, L'EXEMPLE



Grâce au loto du Patrimoine, la commune de Pino recevra 296 000 € pour poursuivre la restauration de son couvent.

Le site, remarquable, a été retenu parmi les 18 projets emblématiques qui recevront la plus grosse part des revenus de cette loterie exceptionnelle. Dans le cadre de la Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern par le président de la République, ce sont cependant près de 2000 sites en danger qui ont été identifiés partout en France, dont quelques 250 sont jugés prioritaires. Ils ont été sélectionnés en concertation entre les services du ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine. Parmi eux, outre Pino, 7 autres se trouvent dans notre île. Les montants collectés par le loto ne seront pas suffisants pour les protéger tous. L'appel aux dons se poursuit : seule la mobilisation de chacun permettra de sauver le patrimoine en péril.

Situé sur la côte ouest du Cap-Corse à une quarantaine de kilomètres de Bastia, le couvent Saint-François de Pino, construit au ras d'une falaise schisteuse, surplombe la mer. Dans son écrin de verdure, il a survécu à des siècles d'embruns, de tempêtes et d'aléas de toutes sortes. C'est cette histoire presque miraculeuse, faite d'abandons et de renaissances, que rappelle Alain-Charles Perrot, architecte en chef des monuments historiques, membre de l'Académie des beaux-arts mais surtout habitant du village : « C'est sans doute dans un lieu alors jugé comme inhospitalier, battu par les vents, tout près des flots, que les bases du couvent





LOTO DU PATRIMOINE ET DONS DIRECTS, LES DIFFÉRENCES...

Journaliste et animateur de radio et de télévision Stéphane Bern s'était dit déçu des moyens financiers mis à sa disposition pour réussir sa mission de préservation du patrimoine. Néanmoins, avec 30% de mises en plus par rapport à un tirage classique, le Loto du patrimoine a remporté un bon succès. Sur les 14 M€, 3,5 millions iront à la restauration des sites répertoriés. La Mission Stéphane Bern consiste en effet à identifier le patrimoine en danger. Si le loto a été une excellente nouvelle, les montants collectés ne seront pas suffisants. Un appel à la mobilisation de tous est lancé, par le biais notamment de la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif reconnu d'utilité publique. Sa mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine de proximité français. Elle est organisée en délégations régionales essentiellement composées de bénévoles et accompagne les projets de restauration en aidant collectivités territoriales, entreprises, associations ou particuliers à trouver leurs financements pour mener à bien leurs projets de restauration et de valorisation du patrimoine immobilier, mobilier ou d'espaces naturels. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux.

En Corse, 47 projets sont actuellement en cours dans le cadre des actions de la Fondation. Ils sont accessibles à l'adresse <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/corse>. Certains ont déjà récolté des sommes importantes, d'autres, comme le Château de la Punta, n'atteignaient pas les 400 € !

Pour les particuliers, les dons et les cotisations versés à la Fondation du patrimoine sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (un don de 100 euros représente une réduction d'impôt de 66 euros. Il ne coûte donc que 34 euros). Ils sont également déductibles de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 euros (limite atteinte avec un don de 66 666 euros).

Concernant l'impôt sur les sociétés, les dons sont déductibles à hauteur de 60 %, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes. L'éventuel excédent peut faire l'objet d'un report au titre des cinq exercices suivants. ■

ont été érigées en 1486. Quelques religieux y ont créé la première communauté, mais la disposition actuelle remonte au XVII^e siècle. À cette période-là, le couvent servait sans doute d'intercesseur pour protéger le village des pillleurs venus de la mer. En 1717 il sera agrandi grâce à la générosité des fidèles de Pino, Luri, Barretali et Morsiglia. Désormais 26 religieux pourront y résider.» Puis il sera abandonné, pour d'être sauvé une première fois de la ruine en 1885 avant d'être de nouveau abandonné en 1903, les religieux partant en exil. «*C'est finalement en 1950, grâce au dévouement du révérend père Jean Albertini, provincial des Franciscains, et de l'Abbé Giudicelli qu'il sera une nouvelle fois sauvé de la ruine.*» Il accueillera jusqu'au début des années 70 une école catholique rigoureuse mais réputée.

Quand l'école fermera, il sombrera une nouvelle fois dans l'abandon. Que faire de ce bâtiment si grand et difficile à entretenir ? Au début des années 2000, il a même été question, un temps, d'en laisser la gestion à des particuliers pour y établir une résidence de tourisme. Le maire de la commune, Francis Mazotti, était alors conseiller municipal d'opposition. Il fait partie de ceux qui se sont opposés à cette formule. Élu en 2008, il prendra le dossier en main et grâce à l'aide experte d'Alain-Charles Perrot, parviendra à relancer les travaux de rénovation. La toiture s'effondrait. Il fallait agir. Par le biais de la Fondation du patrimoine, en 2011, la municipalité lance une

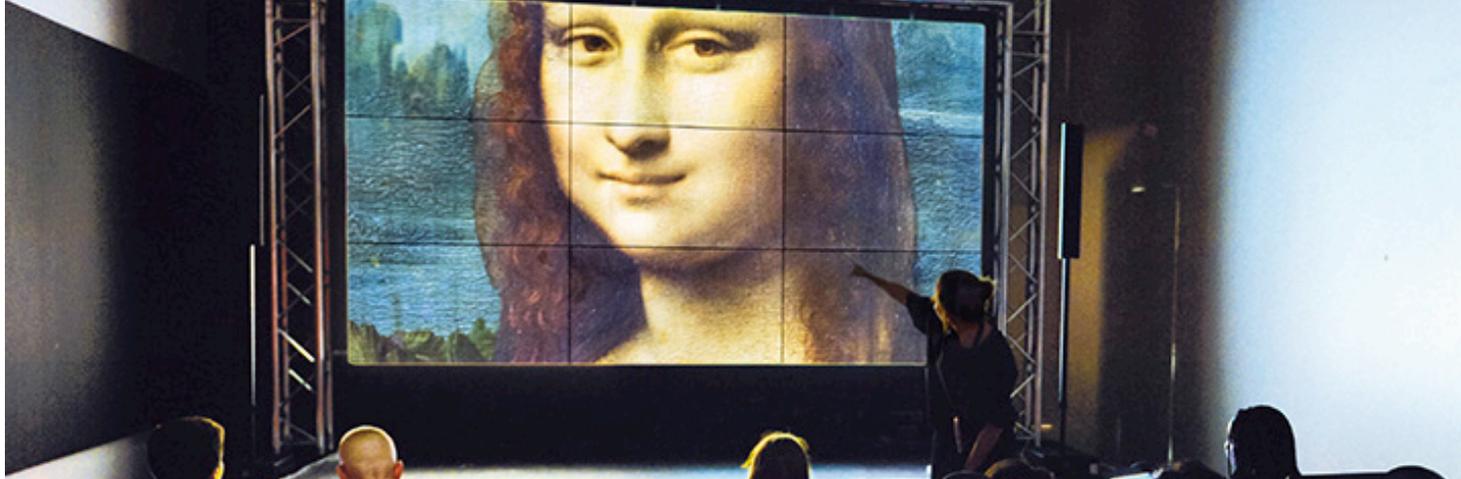
souscription publique. Quelques 400 000 € étaient nécessaires, près de 200 000 € de dons seront récoltés. La somme manquante sera réunie grâce à des subventions publiques. Le bâtiment est mis hors d'eau. «*Nous avons réhaussé les murs pour conserver les éléments de la charpente ancienne et révéler le savoir-faire des charpentiers de l'époque*» poursuit l'architecte. Le toit a été recouvert de lauzes, l'isolation nécessaire prévue. Ces travaux se sont achevés en 2017. Mais il fallait maintenant le mettre hors d'air : rénover ces fenêtres, dont Alain-Charles Perrot fait remarquer que toutes sont de taille différente, plus ou moins grandes selon la fonction de la pièce qu'elles éclairent – une spécificité qu'il faudra respecter – puis rénover les façades, dévorées d'humidité et rongées par le sel en veillant à conserver à la bâtisse ces traits anciens, ces marques du temps qui lui donnent tant de charme et de romantisme.

Le budget prévu pour ces travaux est de 651 636 €. Le loto du patrimoine et ses 296 000 € ont été un apport important mais il reste encore quelques 350 000 € à trouver. Toujours par le biais de la Fondation du patrimoine, une collecte est lancée. Les dons donnent droit à une réduction d'impôt. Cette nouvelle tranche du chantier est prévue pour s'achever en 2020. On pourra alors commencer songer à réhabiliter l'intérieur de la bâtisse. ■

Claire GIUDICI

CULTURE

MICRO-FOLIE ARRIVE À BASTIA



Mis en œuvre en 2017 par l'établissement public de La Villette, Micro-Folie est un concept associant plus de 10 établissements publics français*. Il s'agit, explique le Commissariat général à l'égalité des territoires, d'un kit «proposé aux collectivités territoriales afin de favoriser la démocratisation culturelle». Il peut être implanté dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement et se décline autour d'un musée numérique, permettant de découvrir des œuvres virtuellement. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Françoise Nyssen, ministre de la Culture, ont souhaité encourager le déploiement de 200 Micro-Folies dès 2018, dans le cadre du plan Culture près de chez vous qui a vise à combler «les zones blanches d'accès à la culture» et autres «territoires éloignés de la culture». On savait qu'en matière de télécommunications, la Corse était pourvue en zones blanches. Apparemment, elle l'est donc aussi en matière de culture, y compris dans une ville il y a peu encore pressentie pour accueillir une scène nationale. Reste que le concept est sympathique et qu'il serait dommage de ne pas en profiter. Micro-Folie arrive donc à Bastia, sous la forme d'un dispositif permanent, conçu en réseau entre le centre-ville de Bastia et les quartiers sud, et financé par le Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia. La plateforme prendra place à partir du 27 septembre dans la galerie d'Una Volta puis circulera dans les quartiers sud à partir du 21 décembre 2018 jusqu'au mois de mai 2019. Des visites scolaires sont organisées en semaine et des visites tout public auront lieu les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. ■

*Château de Versailles, Centre Pompidou, Louvre, Musée National Picasso, Philharmonie de Paris, RMN-Grand Palais, Universcience, Institut du Monde arabe, Musée d'Orsay, Opéra de Paris, Festival d'Avignon.

Rens: 04 95 32 12 81 & <http://una-volta.com>

HANDICAP ET EMPLOI

UN PARTENARIAT FIPHFP-VILLE D'AJACCIO



Le 19 septembre, la Ville d'Ajaccio et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont officialisé leur tout premier partenariat. Signé par Marc Desjardins, directeur du FIPHFP, et Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio, cet accord d'une durée de trois ans vise à amplifier et structurer davantage la politique handicap menée par la collectivité au profit de ses agents. Avec un effectif record de 1642 agents, la Ville d'Ajaccio est, de fait, le premier employeur public de Corse.

Elle compte actuellement parmi ses personnels 135 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), instituée par la loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui impose à tout employeur, public ou privé, de plus de 20 salariés d'employer, à temps plein ou à temps partiel, 6% de BOE. Soit un taux d'emploi direct de 9,31% qui s'avère être supérieur à la moyenne régionale 2017 qui est de 8,25% et plus encore à la moyenne nationale, qui est de 5,49%. «Se déclarer en situation de handicap est une démarche personnelle qui relève souvent de la pudeur, parfois d'un mal-être et qui peut même mener à la désocialisation, souligne Isabelle Feliciaggi, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité. C'est à partir de ce constat que la Ville d'Ajaccio et la Capa se sont engagées depuis 2014 à mieux accompagner leurs salariés dans cette situation vers la reconnaissance de leur handicap et la définition de leurs droits, souvent méconnus».

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, le FIPHFP et la Ville d'Ajaccio ont élaboré pour les trois ans à venir un plan d'actions décliné en cinq grands volets: mettre en place des outils de pilotage et d'évaluation de la politique handicap; former les collectifs de travail et les acteurs ressources de la mairie; recruter des personnes en situation de handicap au sein de la Ville via des contrats d'apprentissage, pérenniser des contrats aidés et intégrer de nouveaux agents; permettre aux BOE d'être maintenus dans leur emploi notamment par l'adaptation de postes et un suivi continu par des équipes pluridisciplinaires; communiquer sur le handicap et sensibiliser les agents pour faire changer les regards et encourager la déclaration. Sur le plan budgétaire, le FIPHFP s'engage à verser plus de 392 000€ sur trois ans, et la Ville d'Ajaccio à financer elle-même plus de 170 000€ sur la même période. ■

PESTE PORCINE AFRICAINE

REGAIN D'INTÉRÊT POUR L'EXPÉRIENCE SARDE



Photos DR

La peste porcine africaine n'est désormais plus le seul problème de la Sardaigne dont l'expérience suscite à présent l'intérêt de la communauté internationale.

Après l'annonce, le 13 septembre dernier, de cas avérés de peste porcine africaine (PPA) en Belgique, c'est l'inquiétude en Europe, notamment dans l'Hexagone. Également détectée pour la première fois en Chine [premier éleveur mondial de porcs] en août dernier, la PPA touche exclusivement les sangliers – considérés comme réservoirs du virus et dont les déplacements incontrôlables peuvent propager la maladie au delà des zones et pays déjà infectés – et les porcs. Il n'existe pour l'heure ni vaccin ni traitement. Si l'homme n'est pas menacé, il joue un rôle déterminant dans le risque de propagation. Le virus, très contagieux, est persistant dans certaines denrées alimentaires à base de viandes contaminées, telles que les charcuteries; à la faveur de déplacements, les personnes ayant acquis des produits provenant de zones infectées sont susceptibles de contaminer d'autres zones, en y abandonnant par exemple des déchets dans la nature, à la disposition de sangliers ou porcs errants.

Si, lors de ces dernières années, la PPA s'est propagée en Europe de l'Est [Pologne, Lituanie, Lettonie, Estonie, République tchèque, Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Russie, Biélorussie, Ukraine, Moldavie]; en Europe de l'Ouest, elle était considérée comme le problème quasi exclusif de la Sardaigne où sa présence est avérée depuis 1978 et où la maladie est qualifiée d'endémique. Une situation dommageable pour le secteur de l'élevage porcin sarde, la viande de porc sarde et ses produits dérivés ne pouvant être exportés et seuls les produits élaborés à partir de porcs venus de zones non-infectées pouvant sortir de l'île. «*Depuis 40 ans le secteur paie chèrement les frais de cette maladie, rappelait Battista Cualbu, président de l'organisation agricole Coldiretti Sardegna, après l'annonce des contaminations avérées en Belgique. En termes économiques, elle nous a coûté énormément, particulièrement aux exploitations et entreprises qui ont investi dans la biosécurité et les innovations.*» En 2015, cela dit, une brèche s'ouvrait: à l'occasion de l'Exposition universelle de Milan, les producteurs sardes étaient autorisés à présenter de la viande de porcelet ayant fait l'objet d'un traitement de thermisation. Par la suite, a commencé à émerger un autre pro-

duit en mesure de satisfaire aux exigences sanitaires: le maialetto sott'olio, conserve de porcelet à l'huile dont l'élaboration repose aussi sur une thermisation.

Parallèlement, des plans sanitaires drastiques ont été mis en œuvre dans toute l'île où n'est plus autorisé qu'un élevage extensif en parcours semi-libre, circonscrit à des superficies de 3 ha. Coldiretti Sardegna, suivant en cela ses instances nationales, a exigé que l'Italie cesse ses importations de porc (viandes comme bêtes sur pied) en provenance de Belgique, lesquelles en 2017 représentaient un montant de 52 M€ en 2017, en hausse de 4% par rapport à 2016: hors de question que les efforts consentis et les avancées obtenues soient remis en cause par l'entrée d'animaux ou viandes potentiellement infectés.

Assez ironiquement, la Sardaigne, longtemps laissée à elle-même pour faire face à la PPA, a aujourd'hui plusieurs longueurs d'avance par rapport aux régions ou pays du monde nouvellement concernés, à présent intéressés par l'expérience et les connaissances qu'elle a pu acquérir depuis 40 ans. En juin dernier, au vu de la situation en Roumanie, la Commission européenne a fait appel à la Région sarde via son Institut de zooprophylaxie expérimentale, l'IZS, dirigé depuis une quinzaine d'années par le Dr Alberto Ladomada, précédemment en charge des questions de santé animale auprès de l'Europe. Le responsable de l'IZS a également été sollicité par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, après que des cas de PPA aient été découverts en Chine. «*Tant que nous étions seuls, avec l'Afrique sub-saharienne, à être concernés, la communauté internationale ne voyait guère d'intérêt à investir des ressources importantes pour la recherche d'un traitement. À présent que la maladie s'étend et implique plusieurs états, l'attention et les fonds sont en hausse. Toutefois, si les choses vont au mieux, il faudra 7 à 8 ans d'études et d'expérimentations pour parvenir à un vaccin.*» D'ici là, les mesures de prévention telles que celles, parfois radicales, prises en Sardaigne restent la seule façon de s'opposer à une propagation du virus. ■ EM

Sources: Regione autonoma sarda, Efsa, La Nuova Sardegna, Sardinia Post

Création : Gaétan Laroche © Cdc

À chacun son paysage

L'emuzione hè sempre viva !

Préparez votre visite :
www.isula.corsica/musees

 I MUSEI
DI CORSICA

 CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

| AIACCIU | ALERIA | BASTIA | CAURIA | CORTI | CUCURUZZU | LIVIA | LUCCIANA | MERUSAGLIA | SARTÈ |



CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Forum du Vaggio CS 90009 20700 Ajaccio Cedex 9 M.D. PAYSAGES Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : ZA de Tralavettu, 20110 PROPRIANO **AVIS DE CONSTITUTION** Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 10 août 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : M.D. PAYSAGES **Siège** : ZA de Tralavettu, 20110 PROPRIANO **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : Entretien d'espaces verts, élagage, démaquisage. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Benjamin, Luc DELMOTTE, demeurant ZA de Tralavettu, 20110 PROPRIANO La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

POUR AVIS, Le Président

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à LURI du 04/09/2018, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASANOVA
Siège : SAINT ROCH - 20228 LURI
Objet : acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autre de biens et droits mobiliers corporels et incorporels, immeubles bâtis ou non, terrains et tous biens et droits immobiliers, dont elle a la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction. La location à usage professionnel ou d'habitation, vide, ou aménagée, et à titre exceptionnel la vente des biens et droits mobiliers et immobiliers dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : mille euros, numéraire.
Gérant : Didier CALISTI, demeurant à SAINT ROCH, 20228 LURI.
Cession de parts : libre entre associés, agrément des tiers par assemblée extraordinaire.
Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis

N° 03



B. LEONELLI
AVOCAT

5 Rue César Campinchi
20200- BASTIA
Tél.: 04.95.31.69.67
Télécopie : 04. 95.32. 79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une Société en date du 30 Août 2018 présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.U.
DENOMINATION : S.A.S.U. GARELLI
SIEGE SOCIAL : VESCOVATO [20215] Torra - Vescovato.

OBJET : Garage, mécanique générale, tôlerie, peinture, commission sur vente de voitures.
Entretien et réparation de matériel agricole.

Achat, vente et location sans chauffeur en France et à l'étranger de tous véhicules neufs et d'occasions.

DUREE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 €
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €
APPORTS EN NATURE : Neant.

PRESIDENCE : Monsieur Ghjilormu, Yviu, Francescu GARELLI né le 27 Février 1998 à BASTIA [Haute-Corse] demeurant à BASTIA [20600] Résidence San Ghjuse Bât A.

IMMATRICULATION au RCS de BASTIA
Pour avis et mention,
Le Président.

N°04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11/09/2018, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI L'ISULA
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Lotissement Chjara Maria - Quartier Pietralba - 20214 Calenzana
Capital : 300 €. **Durée** : 70 ans.
R.C.S : BASTIA

Co-gérants : - Monsieur David CAPPAL - Résidence Les Miandettes - Appt 31 - 05100 MONTGENEVRE
- Monsieur Julien PATAY - Camping Paduella - RN197 - 20260 CALVI
- Madame Christelle CLOITRE - Résidence Les Miandettes - Appt 31 - 05100 MONTGENEVRE

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/09/2018 il a été constitué une SARL **dénommée** : CASAMAZZA

Siège social : u palazzu parc forcioli conti 20000 AJACCIO

Capital : 1.000 €
Objet : La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

Gérant : M. MAZZONI Jean-Christophe U Palazzu Parc Forcioli Conti 20000 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO

ICN : Annonces légales
Tél. : 04 95 32 89 92

N° 06



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI
Jean-Yves GRIMALDI

Notaires associés
à BASTIA (Haute-Corse),
2 rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, le 10 septembre 2018 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet :
- L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et plus généralement encore toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

La société est dénommée :
SCI BATESTI-ROSSIGNOL

Le siège social est fixé à : BIGUGLIA [20620], Chez M. et Mme Pierre ROSSIGNOL, Les Cardelines, Route de la Marana.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR), il est divisé en 100 parts, de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

Les apports sont effectués en numéraire 1000,00 euros

Le gérant est Madame Marguerite BATESTI épouse de Monsieur Pierre ROSSIGNOL, demeurant à BIGUGLIA [20620], Les Cardelines Route de la Marana.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis
Le notaire.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/09/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SA-CONSTRUCTION
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : Lieu-dit CHIOSO LONGU 20226 BELGODERE

OBJET : BATIMENTS MACONNERIE GENERALE

DUREE : 99 années
PRESIDENT : MONSIEUR AJAOUN SAMIR demeurant Lieu dit CHIOSO LONGU 20226 BELGODERE

IMMATRICULATION : au RCS de BASTIA

Pour avis

N° 08



Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI
Jean-Yves GRIMALDI

Notaires associés
à BASTIA (Haute-Corse),
2 rue Chanoine Colombani.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, le 12 septembre 2018 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : - L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. - Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

La société est dénommée : TIMI.

Le siège social est fixé à : VESCOVATO [20215], Villa Anna - Bernarduccio Plaine de Vescovato.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont effectués en numéraire 1000,00 euros.

Le gérant de la société est Monsieur Christian SANCHEZ, demeurant à VESCOVATO [20215], Villa Anna-Bernarduccio, Plaine de VESCOVATO.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

N° 09

Aux termes d'un acte SSP, en date du 10/09/2018, à AJACCIO, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Sasu.
Dénomination : PA ESSE, **Siège** : Centre d'Affaires Empire Cowork, Pôle de Suartello II, Route de Mezzavia 20090 AJACCIO.

Objet : Coaching professionnel, accompagnement et conseil pour les entreprises et les particuliers; toute prestation de services en lien avec la prévention à la santé et la qualité de vie au travail; formation professionnelle et médiation.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Ajaccio. **Capital** : 7000 €, apport en numéraire.

Président : BALDACCI-VAUCORET Carole, demeurant : Rce Parc Lucie, Imm Capo Rosso, Bd Stephanopoli de Commene 20000 AJACCIO. **Admission aux assemblées** : Tout associé peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Cession et transmission des actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres et soumises à agrément pour toute cession à un tiers en cas de pluralité d'associés.

CREATION DE SOCIETE

N°10

INSTITUT D'ESTHETIQUE MEDICAL ET DE MICRO-NUTRITION

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros

Siège social : Lieu Dit Migliacciaru
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGLIACCARU du 10 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

INSTITUT D'ESTHETIQUE MEDICAL ET DE MICRO-NUTRITION

Siège : Lieu Dit Migliacciaru, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Le développement et l'exploitation d'une plateforme digitale/site internet mettant à disposition de ses utilisateurs un programme informatique ou d'un logiciel ou d'une extension/module/complément d'un programme informatique ou d'un logiciel existant et son exploitation permettant de réaliser une analyse comportementale, sur la base de règles d'interprétation et de scoring, à partir d'un questionnaire médical et d'une enquête alimentaire, et de générer des conseils automatisés ou des téléconseils personnalisés en médecine fonctionnelle et nutritionnelle.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame CALENDINI Anne Marie, Claire, demeurant TOX - 20270 ALERIA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis
Le Président

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 04/09/2018 reçu par Me JULIE FOURNIER-TROADEC officiant à SAINT TROPEZ il a été constitué une SCI **dénommée** : **DELMAJESTE**
Siège social : Route des Sanguinaires, Résidence la Colline du Scudo, 20000 AJACCIO. **Capital** : 375 300 euros.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers. **Gérant** : M. QUARANTA Jean-Marc, Route des Sanguinaires, Résidence la Colline du Scudo, 20000 AJACCIO. **Cession des parts sociales** : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité de ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 12

SAVE LAND

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 121 bis Padulella
20146 SOTTA
RCS AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOTTA du 13 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : **SAVE LAND**
Siège social : 121 bis Padulella, 20146 SOTTA

Objet social : achat, vente, gestion, location immeubles ; administration, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle est propriétaire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros constitué d'apports en numéraire.

Gérance : Marc, Dominique SERRA, demeurant 121 bis Padulella - 20146 SOTTA
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital social pour les cessions à titre onéreux et dispense d'agrément dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis
La Gérance

N° 13

U PAGLIAGHJU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez M. Anger Philippe
Immeuble le Chantilly
Route d'Aregno - 20220 AREGNO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AREGNO du 18 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **U PAGLIAGHJU**
Siège social : Chez M. Anger Philippe, Immeuble le Chantilly, Route d'Aregno, 20220 AREGNO

Objet social : L'acquisition de tous biens immobiliers, terrains agricoles et constructibles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et de tous autres immeubles bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Philippe ANGER
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance



DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 14

L'ATELIER DI FIUM'ORBU

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : ZI MIGLIACCARU,
20243 PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU du 4 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination :

L'ATELIER DI FIUM'ORBU

Siège : ZI Migliacciaru, 20243 Prunelli-Di-Fium'orbu.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 3 000 €

Objet : L'exercice des activités de salle de remise en forme, de salle de sport, de danse et de musique, ainsi que de gestion d'installations, de location ponctuelle d'espaces et de matériels se rapportant auxdites activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président Monsieur Frédéric, Gilles BOTELHO, demeurant 94B, Lotissement Carlotti, 20240 VENTISERI.

Directeur général : Monsieur Daniel, Jean, Alain BARCELO, demeurant Lieu dit Porette di Nerone, 20270 AGHIONE. La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis
Le Président

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 septembre 2018, il a été créée une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **L'ESSENTIEL**

Siège social : Immeuble Lucchetti Avenue de la Libération 20600 BASTIA.

OBJET : La vente et la commercialisation d'articles de cadeaux, bazar et de tous accessoires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 2000 euros

Gérant : Madame Victoire GENTILE née le 8 février 1940 à Campi demeurant et domiciliée Lotissement RAZETTA route supérieure de Cardo, 20200 BASTIA.

Immatriculation : Au RCS de BASTIA

Pour avis

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/09/2018 il a été constitué une société **Dénomination sociale** : **SELARL MARIOTTI** **Siège social** : Bd Louis Campi, Rés Opéra, Imm le Norma 2, 20090 AJACCIO **Forme** : SELARL **Nom commercial** : SELARL MARIOTTI **Capital** : 500 € **Objet social** : exercice de la profession d'infirmiers **Gérance** : Monsieur JACQUES-ANTOINE MARIOTTI, Lieu dit Olmarelli, Hameau de Cardiglione, 20167 ALATA **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Ajaccio.

N° 17

DESIGN & TRADITION

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
Immeuble le Lavatoghju
Route de Calvi
Commune Mezzavia
20167 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 12/09 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

DESIGN & TRADITION

Siège social : Immeuble le Lavatoghju - route de Calvi - commune Mezzavia - 20167 AJACCIO

Objet social : Travaux peinture, sol souple et parquet, placoplâtre.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Isabelle Cazajous, demeurant Lot 3 Lieu dit Vigna Piana 20167 AFA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis
La Gérance

N° 18

CALATA DI U SOLE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Monseigneur
RIGO, 20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 12/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

CALATA DI U SOLE

Siège social : 9 Rue Monseigneur RIGO, 20200 BASTIA

Objet social : Réunir les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation. L'acquisition de terrains en vue de procéder à leurs aménagements fonciers et de les revendre par lots.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : - Monsieur Stéphane BARTOLOZZI, demeurant 9 Rue Monseigneur RIGO 20200 BASTIA

- Monsieur Dominique VIVARELLI, demeurant Chemin AGLIANI - Collège de Montesoro 20600 BASTIA

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis
La Gérance

CREATION DE SOCIETE

N° 19

GUIDICI J

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : ALZITONE
20240 GHISONACCIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 01/09/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : GUIDICI J
Siège : Alzitone 20240 Ghisonaccia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros.
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'exercice d'activités réputées agricoles notamment l'exploitation d'un domaine agricole situé sur la commune de Ghisonaccia.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Noël GUIDICI demeurant Alzitone 20240 Ghisonaccia La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis
Le Président

N° 20

S.C.I. "MAGALEX"

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : U MARONE
LOTISSEMENT LISTRELLA
20220 MONTICELLO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 juillet 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI MAGALEX
SIEGE SOCIAL : U Marone Lotissement Listrella 20220 Monticello

OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement. La construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et plus généralement toutes opérations civiles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en favoriser la réalisation à conditions toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL : MILLE EURO (1000) euro.
GERANCE : nomination en qualité de gérant de : Madame Sophie HELY épouse COLOMBANI, née à Calvi (2B) le 18 mai 1972, de nationalité française, Sans Profession, demeurant à U Marone Lotissement Listrella 20220 MONTICELLO, pour une durée indéterminée à partir du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et de sociétés de Bastia

Pour avis,
le représentant légal

N° 21

Création de la sasu: **Winerol**, res. A Scola, rue du cdt Quilici 20137 Porto-Vecchio. **Cap.**: 500€. **Obj.**: création de sites internet. **Pdt.**: Didier Lorenzini, res. A Scola, rue du cdt Quilici 20137 Porto-Vecchio. 99 ans au rcs d'Ajaccio.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/09/2018 il a été constitué une société **Dénomination sociale** : **SAS FOCE**
Siège social : SARI , LIEU-DIT MONTICELLO, 20145 SARI SOLENZARA **Forme** : SAS **Sigle** : SAS FOCE **Nom commercial** : SAS FOCE **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : PROMOTION IMMOBILIERE **Président** : Monsieur JEAN-FRANCOIS COLOMBANI **demeurant** : SARI, LIEU-DIT MONTICELLO, 20145 SARI SOLENZARA élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Ajaccio

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SAS " TMA "

Siège : Immeuble Espace Manfredi - Lieu-Dit Erbajolo - RN 193 - 20600 BASTIA

Objet : Vente de chaussures, maroquinerie, accessoires de mode, équipement de la personne, produits d'entretien et de réparation liés à l'activité

Durée : 99 années

Capital : 1 000 Euros

Président : Monsieur Yannick MANFREDI - 12 Rue des Capucines - Lot A Sulana - 20290 BORGIO

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : M.C.I.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 18 Rue Colonella 20200 BASTIA.

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Services Conseils et Ingénierie.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euro

PRESIDENT : Madame Evelyne CARPINI épouse MARI , demeurant 18 Rue Colonella 20200 BASTIA.

IMMATRICULATION : au RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 25

CAP GER AUTO 2B

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/09/2018 fait à Borgo(2B) il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DENOMINATION : CAP GER AUTO 2B

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit PURETTONE - N° 1121 - 20290 BORGIO.

OBJET : La société a pour activité la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de réparation automobile, carrosserie, peinture, vente d'accessoires, d'équipements et de pièces détachées, le dépannage et le remorquage.

L'achat, la vente et la location sans chauffeur de tous véhicules neufs ou d'occasion.

Accessoirement toutes prestations relatives au domaine de l'automobile y compris l'activité de mandataire.

Plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL: 1000 euros entièrement libéré.

PRESIDENT : M. CAPONE Gérardo né le 03-03-1964 à Bastia (2B) , demeurant Lieu-dit PURETTONE - N° 1121 - 20290 BORGIO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES: il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : au RCS de BASTIA.

Pour avis



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



N° 26

MC 32.6

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège de liquidation : Immeuble
Sedda, Avenue Sampiero Corso
20600 BASTIA
RCS BASTIA 502 806 474

**AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

L'A.G. réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent, Louis, Joseph CASANOVA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur

N° 27

MC 50

Société civile immobilière en liqui-
dation
au capital de 1 500 euros
Siège de liquidation : Immeuble
SEDDA, Avenue Sampiero Corso
20600 BASTIA
RCS BASTIA 501 279 962

**AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

L'A.G. réunie le 31/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent, Louis, Joseph CASANOVA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 28

VENDASSI

Société à responsabilité limitée
RADIATION
Siège de la liquidation : 1
52 Avenue de Borgo
20290 BORGIO
RCS BASTIA 752 191 163

L'assemblée générale extraordinaire du 30-09-2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme VENDASSI Alexandra et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

N° 29

MC 50

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social : Immeuble SEDDA,
Avenue Sampiero Corso
20600 BASTIA
RCS BASTIA 501 279 962

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'A.G.E. réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Laurent, Louis, Joseph CASANOVA, demeurant Les hauts de Tintoraghju, Route de San Gavino 20600 FURIANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Immeuble SEDDA, Avenue Sampiero Corso 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur

N° 30

MC 32.6

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social : Immeuble Sedda
Avenue Sampiero Corso
20600 BASTIA
RCS BASTIA 502 806 474

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'A.G.E. réunie le 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Laurent, Louis, Joseph CASANOVA, demeurant Les hauts de Tintoraghju, Route de San Gavino 20600 FURIANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Sedda, Avenue Sampiero Corso 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 31

**ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT TRAVAUX
PUBLICS STEFANINI
E.G.B.T.P.**

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622 euros
Siège : ABBAZIA
20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU
Siège de liquidation : ABBAZIA
20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU
B 323 550 764

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 janvier 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur STEFANINI René Edmond de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur

N° 32

VENDASSI

Société à responsabilité limitée
DISSOLUTION ANTICIPEE
Siège social :
152 AVENUE DE BORGIO
20290 BORGIO
RCS BASTIA 752 191 163

L'Assemblée générale extraordinaire du 30-09-2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mme VENDASSI Alexandra, associée et gérante, née le 11-08-1988 à Bastia (2B), demeurant Quartier de l'Annonciade-Résidence A SULANA- Bât C - 20200 BASTIA, a été nommée liquidateur à compter du 30-09-2016 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
le liquidateur

N° 33

A SIGNORA

SARL au capital de 500 €
Siège : CHEZ STEF BRAVIN PAESI
20167 PERI
828714287 RCS de AJACCIO

Par décision de l'AGE du 31/12/2017, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme ZACZYK Celina Chez Stef Paesi 20167 PERI, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2017. Radiation au RCS de AJACCIO.

N° 34

**ENTREPRISE GENERALE
DU BATIMENT TRAVAUX
PUBLICS STEFANINI
E.G.B.T.P.**

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622 euros
Siège : ABBAZIA
20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU
Siège de liquidation : ABBAZIA
20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU
B 323 550 764

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 janvier 2018, enregistrée à la recette des Impôts de BASTIA le 4 septembre 2018, Dossier 201826572, Référence 2018 A 01253, a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur STEFANINI René Edmond, demeurant ABBAZIA - 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé ABBAZIA 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

N° 35

SAS VELOC SAS au capital de 500,00 Euros 15 avenue Paul Doumer, 20220 L'île Rousse 838271492 R.C.S. Bastia Par décision de l'AGE en date du 08/09/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 08/09/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur herve boxberger, poggio, 20220 Santa reparata di balagna et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 36

AJACCIO POIDS SANTE SARL au capital de 2000 € **Siège social** : Route de Mezzavia, 20000 Ajaccio 533 538 617 RCS d' Ajaccio. L'AGE du 04/05/2018 a décidé la **dissolution de la société** et sa mise en liquidation amiable à compter du 04/05/2018, nommé en qualité de liquidateur M. Ferrarini Franck, demeurant 30 chemin de Pierras, 83400 Hyères, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d' Ajaccio.

**PROCHAINE PARUTION
ICN - 28/09/2018 - N°6737**

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 37

JCC

Société par Actions Simplifiée
Siège de la liquidation :
Route de Saint Florent -
Ldt Belgodère-20200 BASTIA
RCS BASTIA 820 147 833

RADIATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-08-2018, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. CARPINA Joseph et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le liquidateur

N° 38

MARSILI-VENDASSI

Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Route de Loreto
Venzolasca - 20215 Vescovato
RCS BASTIA 799 900 667

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-12-2016 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

M. VENDASSI François, associé, né le 26-12-1990 à Bastia (2B), demeurant Route de Loreto - Venzolasca - 20215 Vescovato, a été nommé liquidateur à compter du 31-12-2016 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
le liquidateur

N° 39

MARSILI-VENDASSI

Société à Responsabilité Limitée
Siège de la liquidation :
Route de Loreto - Venzolasca -
20215 VESCOVATO
RCS BASTIA 799 900 667

RADIATION

L'assemblée générale extraordinaire du 31-12-2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. VENDASSI François et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation négatif et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

N° 40

PARADIS NOCTURNE

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Siège social : Lieu dit Ceppe
Arbucetta, RN 193
20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 512 891 359

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Marie-France MURACCIOLI, demeurant A Traversa 20221 CERVIONE, gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Ceppe, Arbucetta, RN 193 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S.

Pour avis
Le Liquidateur

N° 41

PARADIS NOCTURNE

S.A.R.L. en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège de liquidation :
Lieu dit Ceppe, Arbucetta, RN 193
20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 512 891 359

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2016, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au R.C.S.

Pour avis
Le Liquidateur

N° 42

JCC

Société par Actions Simplifiée
Siège social : Route de Saint Florent
Ldt Belgodère- 20200 BASTIA
RCS BASTIA 820 147 833

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-08-2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

M. CARPINA Joseph, associé unique et président, né le 06-04-1960 à Bastia (2B), demeurant 3 Rue Jean Casale - 20200 BASTIA, a été nommé liquidateur à compter du 31-08-2018 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur

DEMISSION CO-GERANT

N° 43



**Maître Emmanuelle
FABREGAT**

Avocat à la Cour
16, Bd Hyacinthe de Montera
20 200 BASTIA
Tél. 04 95 31 54 57
e.fabregat@tetralex.fr

Par AGO du 06 septembre 2018, les associés de la société "LE BRIGANTIN", SARL au capital de 100 € dont le siège est situé à BASTIA, 12, Rue Spinola (RCS BASTIA 495 341 430), ont pris acte de la démission de Mr Jean-Claude REMITTI de son mandat de co-gérant, au 6 septembre 2018. Mention sera faite au RCS de Bastia.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

N° 44



**B. LEONELLI
AVOCAT**

5 Rue César Campinchi
20200- BASTIA
Tél.: 04.95.31.69.67
Télécopie : 04. 95.32. 79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte Sous seing privé en date à BASTIA du 30 Août 2018, enregistré à BASTIA le 06 Septembre 2018, Dossier 2018 26870, référence 2018 A 01259, Maître Bernard ROUSSEL Domicilié à NIMES [30972] 850, Rue Etienne Lenoir, BP 89068, Cedex 9, es-qualité de Mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de la Société «GARAGE LUNGARELLA», SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à VESCOVATO [20215] Torra - Vescovato, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 380 933 754, a cédé à la société «SASU GARELLI», société par actions simplifiée unipersonnelle en formation au capital de 1.000 € dont le siège social est à VESCOVATO [20215] Torra - Vescovato, un fonds de commerce de garage, mécanique générale, tôlerie, peinture, commission sur vente de voitures, entretien et réparation de matériel agricole, achat, vente et location sans chauffeur en France et à l'étranger de tous véhicules neufs et d'occasions situé et exploité à VESCOVATO [20215] Torra - Vescovato. moyennant le prix de 35.000 euros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de21.990,00 euros
- Au matériel pour la somme de13.010,00 euros
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30 Août 2018.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL Domicilié à SAN MARTINO DI LOTA [20200] Immeuble U Boscu d'Oru, Pietranera, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, l'acquéreur

N° 45

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 30 juillet 2018, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 01/08/2018, dossier 2018 24357, réf 2018 A 01106, Monsieur José Joaquim MELO NUNES, et Madame Luísa Maria MENDES DA SILVA, son épouse, demeurant à Pietrosella - 20166

ONT CEDE

La Société **DOLCE VITA AUTOMOBILES, SARL** au capital social de 15 000 euros ayant son siège social Rue Fontaine des Prêtres, route d'Alata - 20090 AJACCIO, et immatriculé au RCS AJACCIO sous le numéro 809 223 233, Représentée par son gérant, M. Pierre, Marien LEONARDI un fonds de commerce de : Vente au détail de carburant et lubrifiant, station-service, boutique, accessoires automobiles, connu sous l'enseigne « **Station Service du Ruppione** » sis et exploité lieu-dit Porticcio- 20166 PIETROSELLA, moyennant le prix de 430 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2018.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet Sofiral, sis 23 cours général Leclerc, BP 873 - 20192 AJACCIO Cedex 4.

Pour avis

N° 46



Marie-Line ORSETTI

Avocat au Barreau
Les 4 portes - les 4 chemins
20137 PORTO-VECCHIO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 septembre 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Dossier 2018 28252, réf 2018 A 01239 ; la **SAS LE STUDIO**, dont le siège social est sis Lotissement Poretta - Route de Bastia - 20137 Porto-Vecchio, RCS d'AJACCIO 793 406 984, a vendu à la **SARL FIT AND COACH**, dont le siège social est sis Avenue de Bastia - Immeuble LFT 20137 Porto-Vecchio, inscrite au RCS d'AJACCIO 841 572 464, un fonds de commerce de gestion d'installations sportives et espace bien être, exploité à lotissement poretta - route de Bastia 20137 Porto-Vecchio; moyennant le prix de 170 000 € avec entrée en jouissance le 31 août 2018.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet de Maître Marie-Line ORSETTI - les 4 portes - les 4 chemins - 20137 Porto-Vecchio, où domicile est spécialement élu à cet effet.

Pour avis et mention

RECTIFICATIF

N° 47

Rectificatif à l'annonce parue le 17/08/2018 dans l'Informateur Corse : Pour la société "**Bordeaux faïence carrelage**" **Il fallait lire** en entête et dans le texte de l'annonce "20600 BASTIA et non 20200 BASTIA".

Pour avis, La Gérance

N° 48



Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
Zone Artisanale RT 50 BP 300
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET INTERVENTIONS PONCTUELLES

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 90480000-5

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires et pour partie à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Dépôt MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET.

Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée [La signature sera dans ce cas demandée à posteriori à la seule entreprise retenue].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Aptitude :

L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Capacité économique et financière :

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle :

Mention des références travaux sur une période de 2 ans.

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

DUME électronique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Ache-teur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Consignes pour remplir le dume selon la forme de candidature optée par l'opé- rateur économique

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 20 %.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
3. Critère Valeur technique pondéré à 20 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2018-07

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/09/2018

Date limite de réception des offres : 15/10/2018 à 11:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Acheteur public : Communauté de Communes du Centre Corse

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

* en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://www.achatspublicscorse.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : ZONE ARTISANALE RT 50 BP 300

Correspondant : Mme CHABRE Marie Hélène

20250 CORTE

Tél : 0495470404 - Fax : 0495477178

Adresse de remise des offres :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : ZONE ARTISANALE RT 50 BP 300

20250 CORTE

Tél : 0495470404 - Fax : 0495477178

N° 49



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Renouvellement de la plateforme d'ouverture des données publiques de la Collectivité de Corse - data.corsica et accompagnement pour le traitement spécifique de données dans le cadre de la démarche Opendata Corsica

Numéro de référence : 18S0060

Date limite de remise des offres : 8 octobre 2018 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ct-corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 septembre 2018

lotissement lanciatolo lot 12
allée des mimosas
06.18.58.10.60
frappe, canistrelli, tarte
confiture...

Poggi Loic
Biscotti di Maria

poggi.marie-ant@orange.fr
fabrication artisanal
sur commande pour toutes occasions

N° 50



Bastia

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

TRAVAUX DE RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE LUPINO

Commune de BASTIA

(projet poursuivi par la commune de Bastia)

Tère parution

DURÉE de L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n° 333/2018 du 27 août 2018) :

Pendant 32 jours consécutifs, du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Bastia, une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de recalibrage du ruisseau de Lupino;
- parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour la réa-lisation de ce projet et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;
- au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant des rubriques 2.2.2.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 et 4.1.2.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Bastia.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

Mairie de Bastia

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tri-bunal administratif de Bastia le 24 juillet 2018] :

Madame Carole SAVELLI, ingénieure diplômée du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, experte près la Cour d'Appel de Bastia et près le Tribunal Admi-nistratif de Bastia, recevra le public en mairie de Bastia selon les modalités suivantes :

- lundi 8 octobre 2018, de 9 heures à 12 heures
- lundi 15 octobre 2018, de 14 heures à 17 heures
- lundi 22 octobre 2018, de 14 heures à 17 heures
- jeudi 8 novembre 2018, de 14 heures à 17 heures

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Au-torité Environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Bastia, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Les dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse est consul-table sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'amé-nagement et du logement de Corse, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :
<https://www.registre-dematerialise.fr/885>

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 8 novembre 2018 à 17 h 00 pré-cises, date de clôture de l'enquête.

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Bastia, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le jeudi 8 novembre 2018 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du

Maire de Bastia, avenue Pierre Giudicelli, 20410 BASTIA cedex
[téléphone : 04 95 55 97 29 - 06 84 38 36 29].

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

N° 51

AVIS

Identification de l'organisme qui passe le marché :

MSA de la Corse CS 80407, 20175 Ajaccio cedex 1

Objet du marché : Prestations de nettoyage des locaux de la MSA de Corse.

Durée du marché : Une année du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Nombre et consistance des lots :

- 1 : Siège social
- 2 : Agences

Procédure de passation : Procédure adaptée

Critères de sélection :

Le prix des prestations : 60

La qualité de l'organisation et des moyens : 40

Adresse Internet du profil acheteur :

https://meoss.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_C blipRlyl

Adresse Internet : www.msa20.fr

Date limite : Date limite de réception des offres : 12/10/18 à 16h00

N° 52

AVIS RECTIFICATIF DU 13/09/18

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi - BP 678

20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2018-040-SI

Objet : MISE EN OEUVRE D'UNE ETAPE DE CLARIFICATION PAR FLOTTATION A L'AIR DISSOUS SUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE CALVI

Remise des offres : au lieu de : 21/09/18 à 12h00 au plus tard.

lire : 05/10/18 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 53

COMMUNE de CERVIONE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de CERVIONE, Carrughju Filippu PESCECETTI, 20221 CERVIONE

Tél. : 04 95 38 10 28 - Fax : 04 95 38 18 06

Courriel : commune.cervione@wanadoo.fr

Profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

2 - Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant : Monsieur le Maire de la commune de Cervione.

3 - Procédure : Le présent marché public de travaux est passé selon une procé-dure adaptée en application des dispositifs de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pris pour l'application de l'ordon-nance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

4 - Objet de la consultation et caractéristiques

La présente consultation concerne : Rénovation d'une ruelle « I POZZI » sise sur le territoire de la commune de Cervione.

Caractéristiques essentielles:

- Terrassements généraux.
- Béton armé pour fondation
- Mur de soutènement en béton armé avec un parement habillé en pierres à joints secs serrés
- Maçonnerie exécutée en pierres à joints secs serrés à deux parements vus.
- Préparation des surfaces à traiter
- Réalisation d'un dallage
- Mise à niveau de regards.

Lieu(x) d'exécution : Commune de CERVIONE.

Le délai d'exécution des travaux ne devra pas dépasser 3 mois. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

5 - Numéro d'identification du marché : Marché référencé n° 2018-004

6 - Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de la consultation.

7 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est ap-préciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

8 - Retrait des dossiers de consultation : Le Dossier de Consultation des Entre-prises [DCE] peut être obtenu sur demande écrite (télécopie et courriel acceptés) ou retiré à l'adresse suivante :

Mairie de Cervione, Rue Philippe PESCECETTI 20221 CERVIONE

Tél. : 04 95 38 10 28 - Fax : 04 95 38 18 06

E- mail : commune.cervione@wanadoo.fr

Heures d'ouvertures : 8 h30 - 12 h00 - 14 h00 - 17 h00 du lundi au vendredi

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine

une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consul-tation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

9 - Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublics-corse.com> ou sur support papier adressé à Monsieur le maire de la Commune de Cervione à l'adresse indiquée à l'article 8 susvisé.

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont dé-crites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

10 - Renseignements

Renseignements administratifs : Peuvent être obtenus auprès de la commune de Cervione au 04 95 38 10 28

Renseignement(s) technique(s) : Bureau d'études techniques CAPOROSI Barthé-lémy, 12 Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA

Représenté par : Monsieur Barthélémy Caporossi

11 - Date limite de remise des offres : lundi 22 octobre 2018 à 12 heures.

12 - Date d'envoi du présent avis à la publication : le lundi 17 septembre 2018

13 - Délais et voies de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Bas-tia : **Adresse :** Villa Montépiano, 20407 BASTIA - **Téléphone :** 04 95 32 88 66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduc-tion des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montépiano, 20407 BASTIA Cedex - Téléphone : 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Le Maire,
Marc Antoine NICOLAI

N° 54

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**1 - Identification de l'organisme passant le marché**

SIVOM des PLAINES du SUD de la CORSE
Mairie de Figari - 20114 FIGARI
Téléphone : 04 95 71 00 23 - Fax : 04 95 71 04 65
Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2 - Objet :**Le marché a pour objet les prestations concernant :**

- la fourniture et pose de regards à fabriquer sur place ou, si la profondeur de la canalisation est inférieure ou égale à 0,40m pour l'installation des compteurs DN40, de regards préfabriqués,
- la fourniture et pose soit, de compteurs volumétriques d'eau, soit, de débitmètres électromagnétiques ainsi que de boîtes à crépine, ces matériels étant assortis de tous leurs équipements connexes afin d'en permettre un fonctionnement corrects ainsi que la lecture aisée des quantités d'eau potable distribuées.

3 - Caractéristiques principales

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

MAPA N° 2018/09 Aucune variante n'est autorisée.

4 - Informations pratiques

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation <http://www.kleoon.com/>

Date limite de réception des offres : soit en format papier soit au format électronique avant le Lundi 29 Octobre 2018 à 11h00.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours

5 - Conditions d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 70 points
- Critère 2 - Valeur financière 30 points

Les conditions de notation détaillées figurent dans le règlement de consultation. Le SIVOM des Plaines du Sud de la Corse se réserve le droit, s'il l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée

6 - Recours

Tribunal Administratif de BASTIA,
Villa Montepiano, 20407 BASTIA,
Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Le Président,
Jérôme POLVERINI

N° 56

AVIS INFRUCTUEUX**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 18/FS/006 Prestation de services de conseil en plan média et d'achat d'espaces publicitaires pour le compte de l'ODARC

Référence acheteur : 18/FS/006/BO

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 79341100 - Services de conseils en publicité

Complémentaires : 79341200 - Services de gestion publicitaire

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Cet avis a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 18/09/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 57

AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 12/2018**1 - NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :**

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Correspondant : M. le Maire de Ville-di-Pietrabugno, Hameau de Guaitella, 20200 Ville-di-Pietrabugno,

Tél : 04.95.32.88.32, **Fax :** 04.95.32.66.11,

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - OBJET DU MARCHÉ

Accord cadre à bons de commande mono attributaire **Fournitures de Produits d'entretien et d'article de droguerie.**

Lot 1 : Produits d'entretien.

Lot 2 : Article de droguerie, de ménage et de réception

3- NOMBRE D'OFFRE (S) REÇU (ES)

Une offre par lots.

4- ATTRIBUTION

Lot N° 1 : SARL HYDIS
RN 193
Route Impériale
20260 BIGUGLIA
Siret no 808 187 843 00012

Lot N° 2 : Infructueux.

5 - MONTANT ET DUREE DE L'ACCORD CADRE

La durée maximale de l'accord cadre est de 36 mois.

Sur la durée totale du présent accord cadre, le montant minimum de commandes est de 3 000 € HT et le montant maximum de commandes sur la durée est 30 000 € HT.

N° 55

COMMUNE de SANTA MARIA POGGIO
REGIE DU PORT DE TAVERNA
20230 SANTA MARIA POGGIO

AVIS D'APPEL PUBLIC
VENTE D'UNE PELLE SUR CHENILLE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :**1.1 CONTACTS**

M. LE DIRECTEUR
REGIE DU PORT DE TAVERNA
20230 SANTA MARIA POGGIO
TEL 04. 95.38.07.61 - FAX 04.95.38.07.46

1.2 TYPE D'ACHETEUR -

EPIC

2. OBJET**2.1 DESCRIPTION /INTITULE**

VENTE DU PELLE SUR CHENILLE
DE TYPE JS210LC
MARQUE JCB
ANNEE 2013

3. PROCEDURE**3.1 TYPE DE PROCEDURE**

Vente au plus offrant.

LANGUE et MONNAIE UTILISEE : les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. L'unité monétaire utilisée est : l'euro

3.2 CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix 100%

4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**4.1 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS S :**

M. le Directeur REGIE DU PORT DE TAVERNA
20230 SANTA MARIA POGGIO
TEL : 04. 95.38.07.61 - Fax 04.95.38.07.46.

Les candidats peuvent se procurer des renseignements complémentaires auprès des services techniques de la régie du port de Taverna ou l'engin est visible.

4.2 DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS À LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 21 septembre 2018

4.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours.

4.4 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Mardi 16 octobre 2018 à 11 heures.

LE DIRECTEUR,
Marc NICOLAI.

N° 58

AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 13/2018**1 - NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :**

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Correspondant : M. le Maire de Ville-di-Pietrabugno, Hameau de Guaitella, 20200 Ville-diPietrabugno,

Tél : 04.95.32.88.32, **Fax :** 04.95.32.66.11,

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - OBJET DU MARCHÉ

Accord cadre à bons de commande mono attributaire **« Entretien et Dépannage du réseau d'éclairage public ».**

3 - NOMBRE D'OFFRE (S) REÇU (ES)

Une offre.

4 - ATTRIBUTION

SASU AGAVEZZA courant faible
Lieu dit Gievezza
20240 Ventiseri
Siret n° 81840169700011.

5- MONTANT ET DUREE DE L'ACCORD CADRE

La durée maximale de l'accord cadre est de 36 mois.

Sur la durée totale du présent accord cadre, le montant minimum de commandes est de 9 000 € HT et le montant maximum de commandes sur la durée est 30 000 € HT.

MODIFICATION STATUTS

N° 59

GROUPE EVANGELISTA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 300 000 euros

Siège social: ZI TRAGONE LOT 34
20620 BIGUGLIA
813087889 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 07/09/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société HMT Audit & Associés inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris sous le numéro 14845, représentée par Monsieur Hubert TUBIANA, domicilié au 1 Boulevard de Magenta 75010 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Bruno PELLEGRINI, en raison la Démission de ce dernier.

Pour avis,
Le Président

N° 60

SARL LA CASSETTE D'ARAGGIO

Capital : 4 000 €

Siège social : Araggio, 2
0170 SAN GAVINO DI CARBINI
502870520 RCS AJACCIO

L'AGE du 28/08/2018 a pris acte de :
- la modification de l'objet social pour exercer l'activité de : "Micro-brasseur, location de véhicules, location de gîtes à compter rétroactivement du 01/07/2018, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- la démission de Mme Jocelyne NICOLI de sa qualité de gérante, et nomination en ses lieu et place de Mme Nolwenn NICOLI, demeurant à PORTO VECCHIO [20137], Quartier Renajolo, Palavesa, à compter rétroactivement du 01/09/2018.

Pour avis,
La Gérance

N° 61

COMMUNIK PROD

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros

Siège social : Place de l'Eglise -
Lieu dit NEVATOLI, 20137 LECCI
815 183 017 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 20/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée COMMUNIK PROD a décidé :

- de transférer le siège social du Place de l'Eglise - Lieu dit NEVATOLI, 20137 LECCI au 9 Rue Monseigneur RIGOT - 20200 - BASTIA à compter du 20/06/2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 815 183 017 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

- de nommer Monsieur Stéphane BARTOLOZZI, demeurant 9 Rue Monseigneur RIGOT, 20200 - BASTIA en qualité de Président en remplacement de Monsieur Frédéric POELS, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président

N° 62

CORSE LOISIRS DETENTE

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : Lieu dit Parmentil,
Route de Porto Vecchio
20169 BONIFACIO
419 266 986 RCS AJACCIO

Suivant décision de l'associée unique en date du 07/09/2018, La société KALISTE REVISION COMPTABLE, SARL au capital de 100.000 €uros dont le siège social est : Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbaolo, 20600 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 343 744 991, représentée par son gérant, Monsieur Antoine VINCENTI a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Paul FLACH, domicilié Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbaolo, 20600 BASTIA a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour avis
La Gérance

N° 63

BET MORETTI

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 6 000,00 €
Siège social : 8 avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
528 326 416 RCS AJACCIO

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 10 septembre 2018, il résulte que : L'actionnaire unique constate que le mandat de Monsieur Jean-Marc PANTALACCI en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Pierre Toussaint PINELLI en qualité de Commissaire aux comptes suppléant est arrivé à son terme à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit le 30 juin 2017.

La société n'étant plus soumise à l'obligation de nommer un commissaire aux comptes au sens de l'article L.227-9-1 du Code de commerce, l'actionnaire unique décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Marc PANTALACCI en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Pierre Toussaint PINELLI en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 64

SOCIETE DE TRANSPORT ET D'ENTREPOSAGE BASTIAIS "STEB"

Société par actions simplifiée
Au capital de 480 000 euros
Siège social : Z.I. ERBAJOLO
20600 BASTIA
496 920 489 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 31 AOUT 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 19 décembre 2069 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,
Le Président

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 65

GIOVANNUCCI CONSEILS SAS au capital de 1000,00 Euros 66 rue Madame, 75006 PARIS 830308615 R.C.S. Paris Par décision en date du 10/09/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Avenue Maréchal Juin, résidence Monte Mare, A2, 20090 AJACCIO à compter du 10/09/2018 Présidence : Monsieur Franck GIOVANNUCCI, demeurant Avenue Maréchal Juin, résidence Monte Mare, A2, 20090 AJACCIO Autres modifications : - il a été pris acte de la nomination de Monsieur Franck GIOVANNUCCI, demeurant Avenue Maréchal Juin, résidence Monte Mare, A2 20090 AJACCIO en qualité de nouveau Président, à compter du 10/09/2018 pour une durée de 3 ans, en remplacement de Madame Hélène GIOVANNUCCI, Président démissionnaire La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

N° 66

KAIROS D F

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 €
Siège social : Quartier Grossetti
Bâtiment B
Résidence Porti Piano
20110 PROPRIANO
824125049 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 14/08/2018, le Président de la société par actions simplifiée KAIROS D F, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Quartier Grossetti, Bâtiment B, Résidence Porti Piano 20110 PROPRIANO au Villa 7, Lotissement U Paisolu, Route Royale Folelli 20213 PENTA DI CASINCA à compter du 14/08/2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 824125049 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Président : Monsieur David FERRE, demeurant Villa 7, Lotissement U Paisolu, Route Royale Folelli 20213 PENTA DI CASINCA

POUR AVIS, Le Président

N° 67

KAIROS D F

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 €
Siège social : Quartier Grossetti
Bâtiment B
Résidence Porti Piano
20110 PROPRIANO
824125049 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 14/08/2018, le Président de la société par actions simplifiée KAIROS D F, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Quartier Grossetti, Bâtiment B, Résidence Porti Piano 20110 PROPRIANO au Villa 7, Lotissement U Paisolu, Route Royale Folelli 20213 PENTA DI CASINCA à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

RCS AJACCIO
POUR AVIS, Le Président

N° 68

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Décembre 2017, il résulte que le siège social de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PORTICCIO-PLAGE société civile immobilière au capital de 228 673,53€ immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 321 548 513, situé à lieudit Porticcio GROSSETO-PRUGNA 20166 PORTICCIO a été transféré à 6 Rue Général FIORELLA 20 000 AJACCIO à compter du 20 Décembre 2017.

L'article 4 Siège social des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : Porticcio GROSSETO-PRUGNA 20166 PORTICCIO

Nouvelle mention : 06 Rue Général FIORELLA 20 000 AJACCIO

Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
la Gérance

N° 69

SELARL MARINA GAUCHET ET SOPHIE THORON

Société d'Exercice Libéral
À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 10 BOULEVARD PAOLI
20200 BASTIA
841 161 649 RCS BASTIA

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2018 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 13/09/2018, du 13 RUE CESAR CAMPINCHI, 20200 BASTIA au 10 BOULEVARD PAOLI, 20200 BASTIA [Corse].

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
la gérance

POURSUITE ACTIVITE

N° 70

GENTLEMEN BARBER Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : Résidence les Jardins de l'Empereur, Bâtiment Austerlitz A 20000 AJACCIO 809 772 312 RCS AJACCIO Suivant délibération du 30 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

N° 71

ALEXANDRA PAYSAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : LIVISANI GUARDIOLA
20135 CONCA
810 927 947 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30 août 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président

AVIS DIVERS

N° 72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

4 Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX
Tél.: 089101111

En date du 06/06/2018 par SBOU
N° d'arrivée : 31185

Mention d'office

N° d'identification : 531 256 642

N° de gestion : 2011 B 08785

Nom ou raison sociale : OLC

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 10 AV Camberwell
92330 SCEAUX

Capital: 50000 EUR

Inscription secondaire :

RCS Bastia 531 256 642 2013 B 285

Adresse : 13 Lotissement Arbucetta,
20620 Biguglia.

Texte de la mention :

"Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 6 juin 2018, prononce la clôture pour extinction du passif, nom du liquidateur : Selas Alliance Mission Conduite Par Me Véronique Becherel"

Le soussigné Greffier du Tribunal de Commerce agissant d'office.

N° 73

DÉSIGNATION D'UN LIQUIDATEUR

Par décision unanime des associés réunis en Assemblée Générale le 25 juillet 2018, il a été décidé de prononcer la dissolution de **SARL MANGHI IMMOBILIER**, RCS Bastia 504 058 538, à compter du 31 juillet 2018, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L. 237-2 à L. 237-13 du Code de commerce.

Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, en date du 4 septembre 2018, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité de Liquidateur.

Le Liquidateur

N° 74

U SERENU SAS au capital de 230000,00 Euros Route de muratello, Casa d'arutoli Bat A, 20137 Porto Vecchio 827975608 R.C.S. Ajaccio Par décision du Président en date du 07/08/2018 il a été pris acte de la démission du Président Madame Brigitte Etori Diamanti, à compter du 23/08/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

N° 75

FREDERIC ESCODA SASU au capital de 2500,00 Euros 13 LOTISSEMENT ARBU-CETTA, 20620 BIGUGLIA 811425784 R.C.S. Bastia Par décision de L'Associé Unique en date du 31/08/2018 il a été décidé la **dissolution anticipée** de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur FREDERIC ESCODA, 248 ROUTE DE CANNES, 06130 GRASSE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur FREDERIC ESCODA. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 76



SCP Sophie CRESPIN-QUILICHINI

Notaire Associé

Route d'Arca, résidence Sampiero
20137 PORTO VECCHIO

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 6 septembre 2018, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 12/09/2018, référence 2018 N 00380. Ayant fait l'objet d'un acte complémentaire reçu par ledit notaire le 10/09/2018, Enregistré au SPFE d'AJACCIO le 12/09/2018 référence 2018N00381. La Société dénommée **MANOSTE**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], Les quatre chemins, identifiée au SIREN sous le numéro 791112840 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

A VENDU A :

La Société dénommée **SARL NS SURF**, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], rue Pierre Andreani lieudit Taravella, identifiée au SIREN sous le numéro 808892269 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Le fonds de commerce de "Vente de prêt à porter accessoires de mode, chaussures, maroquinerie, bijoux" sis à PORTO-VECCHIO [20137], Les quatre chemins, Immeuble Marchetti, lui appartenant, connu sous le nom commercial EN APPARTE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 791112840

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er juin 2018.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 90.000 EUROS, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 90.000 EUROS,

- au matériel pour 0,00 EURO.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

N° 77

L'ANIMALERIE, SARL au capital de 7.774,90 €, **siège social** : SAINT PANCRACE 20600 FURIANI, 413 118 738 R.C.S. Bastia. Suivant décisions des associés en date du 06/09/2018, il a été décidé de : - **nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaires** la société " SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE - FIDAUDIT ", S.A. sise 41 rue du capitaine Guynemer 92400 Courbevoie, 334 301 488 R.C.S Nanterre, - **nommer en qualité de Président**, la société "Société d'Investissement Corse", SARL sise Lieu dit Saint-Pancrace - Chez l'Animalerie - 20600 FURIANI, 793 896 374 RCS Corse, en lieu et place de Olivier GUI-TARD, démissionnaire.

N° 78

SOCOPAL

Société à Responsabilité limitée
Transformée

en société par actions simplifiée

Au capital de 15 245 euros

Siège social: 39 Boulevard PAOLI
20200 BASTIA

332 454 198 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du code de commerce a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice, demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à somme 15 245 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la société.

Madame Pauline PAPI gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiées, la société est dirigée par :

Président de la société : Monsieur René Christian PAPI, demeurant Montée Giambelli, Résidence Impératrice Eugénie, 20200 Bastia.

Pour avis,
le Président

N° 79

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(Art. 1397 al 3 c.civ.)

Monsieur Jean-Paul, Charles LEONETTI né à PARIS(75018) le 20/11/1949 et Madame Lucienne, Hélène JONCA née à TIARET(ALGERIE) le 09/06/1950 demeurant Lieudit "Giglione" BASTELICACCIA [20129] se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil, suivant acte du 13/09/2018 reçu par Me Olivier LE HAY, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :

SCP Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI - 3, avenue Eugène Macchini AJACCIO(20000) Pour avis. >>

N° 80

Le Directeur régional des finances publiques , 2 ave de la Grande Armée, BP.410 20191 Ajaccio cedex, curateur de la **succession de M. FERRARI ALAIN** décédé le 03/02/2015 à BASTIA (2B) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0208001713.

N° 81

AVIS DE TRANSFORMATION

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2018 de la société **HOTEL CLUB RESTAURANT LA MADRAGUE**, société anonyme au capital de 109 763,29 euros, dont le siège social est route de la Canonica, Lucciana 20290 BORGIO [307524728 RCS BASTIA], statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la **transformation de la Société** en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 109 763,29 euros.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions, sauf à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant ou au profit d'une personne nommée administrateur, doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par :

Membres du Conseil d'administration : Madame Agathe ALBERTINI, demeurant Casa d'Anghulella - Domaine de Panconi LUCCIANA 20290

Monsieur Jean-Sylvestre ALBERTINI, demeurant Lotissement Maraninca - Villa 115 - LUCCIANA 20290

Monsieur Pierre ALBERTINI, demeurant Résidence A Canonica Bât F - Route de l'Aéroport - Crucetta 20290 LUCCIANA

Président : Madame Agathe ALBERTINI
Directeur Général : Monsieur Jean-Sylvestre ALBERTINI

L'Assemblée a constaté la cessation des fonctions de Monsieur Ange PRO-NESTI, et de Monsieur Gérard CASAVECCHIA, commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant.

N° 82

L'ILIADE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 625 euros

Siège social : Centre Commercial,
Résidence des Iles

Lieu dit « Les 7 chapelles »

20000 AJACCIO

441 021 243 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 Septembre 2018 :

- Mlle PIERI Coralie, demeurant Résidence des Iles Lieudit «Les 7 Chapelles» Rte des Sanguinaires 20000 AJACCIO, a été nommée Gérante à compter du 14 Septembre 2018, en remplacement de :

- M. PIERI Paris, demeurant Résidence des Iles Lieudit « Les 7 Chapelles » Rte des Sanguinaires - 20000 AJACCIO

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis



**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **redressement judiciaire** à l'égard de :
LH DISTRIBUTION [SASU]
25 Allée Jaune ZI de Purettonne
20290 Borgo

Activité : publicité
RCS Bastia B 809 771 082, 2015 B 91
Date de cessation des paiements : 11/09/2018

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 3 ans à l'encontre de :
YAZGHI Saïd

Né le 06/07/1976 à Saida Boudinar (Maroc)

Domicilié 1, Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 Bastia

Non inscrit au RCS Bastia
Gérant de la Sarl Aksess
Location, vente de matériels et produits du bâtiment et travaux publics, pose de menuiseries et aménagements intérieurs

Ld Lustincone 20620 Biguglia
RCS Bastia B 488 726 316 - 2006 B 90

Pour Extrait,
Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de **liquidation judiciaire** à l'égard de :

SARL A CINCINELLA [SARL]
"SPAR" Maison Massoni
20221 Cervione

Activité : alimentation générale
RCS Bastia B 483 513 560, 2005 B 1172
Date de cessation des paiements : 01/03/2018

Liquidateur : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
SCP Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **redressement judiciaire** à l'égard de :
SOCIETE POMPAGE PROJECTION "SPP" [SAS]
Résidence Ondina
Route Royale
20600 Bastia

Activité : travaux de chape, carrelage, enduits extérieurs
RCS Bastia B 803 403 989, 2014 B 406
Date de cessation des paiements : 11/09/2018

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **liquidation judiciaire** de :

OUERGI Samira
Ldt Pastoraccia
Zi De Bastia
20600 Bastia

Activité : tôlerie - carrosserie - peinture automobile - petite mécanique ...
RCS Bastia A 788 614 824, 2013 A 1

Liquidateur : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Pour Extrait,
Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **liquidation judiciaire** simplifiée à l'égard de :

DERCOR [SARL]
7, Rue Sébastien De Casalta
Place Du Marche
20200 Bastia

RCS Bastia B 522 857 960, 2010 B 255
Immatriculation Secondaire :

Etablissement principal 53 rue fesch 20000 ajaccio
Activité : vente de chaussures et vêtements de sport, prêt à porter
RCS Ajaccio 2010 B 535

Date de cessation des paiements : 11/03/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **liquidation judiciaire** de :
BESCOND Jean-Louis
131, Impasse Des Cerisiers
Ld Chioso Novo
20290 Borgo

Activité : prestation de services ramassage et collecte des déchets
RCS Bastia A 480 566 785, 2005 A 19
Liquidateur : Selarl Brmj (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Pour Extrait,
Scp Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **liquidation judiciaire** simplifiée à l'égard de :

GAUDIN Betty
4, Place Vincetti
"BODEGA"
20200 Bastia

Activité : restaurant
RCS Bastia A 828 621 797, 2017 A 87
Date de cessation des paiements : 31/05/2018

Liquidateur : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **liquidation judiciaire** simplifiée à l'égard de :

PASCAL EBENISTERIE [SAS]
Villa Primavera
Rue Merle Tintorajo
20600 Furiani

Activité : travaux de rénovation de menuiserie ...
RCS Bastia B 805 148 129, 2014 B 552
Date de cessation des paiements : 27/07/2018

Liquidateur : Selarl Brmj (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **liquidation judiciaire** à l'égard de :
CORSE PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION "CPCC" [SAS]
Immeuble Imhotep
Zi De Ceppe
20620 Biguglia

Activité : travaux de plomberie et installation de chauffage...
RCS Bastia B 792 694 507, 2013 B 221
Date de cessation des paiements : 11/09/2018

Liquidateur : Selarl Brmj (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 11/09/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **redressement judiciaire** à l'égard de :
CONSTRUCTION INGENIERIE MAINTENANCE "CIM" [SAS]
5, Rue Notre Dame De Lourdes
20200 Bastia

Activité : travaux de construction de bâtiments et génie civil...
RCS Bastia B 828 272 500, 2017 B 218
Date de cessation des paiements : 01/06/2018

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ (Me Bernard Roussel) - Imm. U Boscu D'oru Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par arrêt en date du 12/09/2018 la Cour d'Appel de Bastia a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 06/06/2017 prononçant la **liquidation judiciaire** de :

ACQUARUT [SARL]
Hôtel Regina
Avenue Santa Maria
20260 Calvi

Activité : exploitation hôtelière
Rcs Bastia B 434 460 069, 2005 B 383

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

ICN : Annonces légales

al-informateurcorse@orange.fr

AVIS DIVERS

N° 95

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant AGE du 01/09/2018, les associés de la société "TILIA", SCI au capital de 500 €, dont le siège est à BASTIA (20200), 10 Bd Auguste Gaudin (RCS BASTIA 798 757 373), ont décidé la **dissolution anticipée** à compter du 1er septembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ils ont nommé en qualité de co-liquidateur : Madame Laurence GAERTNER de ROCCA SERRA, demeurant 16, Bd Hyacinthe de Montera à BASTIA, et Madame Christelle ELGART, demeurant 2, Bd Auguste Gaudin à BASTIA. Le siège de la liquidation est fixé chez Madame Laurence GAERTNER de ROCCA SERRA, au 16, Bd Hyacinthe de Montera à BASTIA (20200). Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 96

4S

SAS au capital de 1.000 €
Siège : LA CHIOSURA
20230 LINGUIZZETTA
838735470 RCS de BASTIA

Par décision de l'AGE du 16/07/2018, il a été décidé de augmenter le capital social de 500 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 1.500 €. Mention au RCS de BASTIA

N° 97

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance en date du 15 avril 2003 qui avait été consenti par Monsieur **Joseph AVENOSO** né le 4 mars 1946 domicilié à BIGUGLIA, 20620 au profit de la **SARL VIVA** inscrite au RCS de Bastia sous le n° 447 902 925 pour l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de cadeaux sous l'enseigne Alliance, à Bastia avenue de la Libération, a été résilié à effet au 30 septembre 2018.

Pour Avis

N° 98

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CUGAND (85) du 11 septembre 2018, il a été constitué une Société en Nom Collectif **dénommée « Joly-Cay » au capital** de 1 500 Euros, dont le **siège social** est situé Lotissement Cala Rossa N35, 20137 LECCI, ayant pour **objet** : Loueur en meublé ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, pour une **durée** de 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AJACCIO, dont M. Jocelyn DOUILLARD et Mme Lynda DOUILLARD, demeurant ensemble lieudit La Grenotière 85610 CUGAND, sont cogérants associés, et la Société «CYLJD» SARL au capital de 3 272 600 euros dont le siège est situé La Grenotière 85610 CUGAND, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 481 791 895, représentée par son gérant M. Jocelyn DOUILLARD, est associée. **Immatriculation** sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis
La Gérance.

N° 99

BOUTIQUE LA PLAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
porté à 5.000 €
Siège social : Chez Mlle CHIAPPE
et M. BERNARD,
Lieu dit Valle Dell Olive
20146 SOTTA
841 392 202 RCS AJACCIO

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 01/06/2018 que le capital social a été augmenté de 4.000 € par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 1.000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 5.000 euros

Pour avis
La Gérance

N° 100



AVIS DE MARCHÉ 15/2018

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32, 9

Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com.

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec minimum et maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics.

3 - OBJET DU MARCHÉ : **Travaux de débroussaillage et bucheronnage.**

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - Accès au DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site :

<http://www.pietrabugno.com> et sur le site www.marchésécurisés.fr.

6. Renseignements d'ordre administratif et adresse de remise des plis sous format papier : Mairie de Ville-di-Pietrabugno -Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com.

7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 15 octobre 2018 - 12 h 00.

8 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 18 septembre 2018

Bon pour insertion,
Le Maire, Michel ROSSI

N° 101

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/07/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** ORTHONY **Objet social :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. **Siège social :** CAPO DI LECCI, 20137 Lecci. **Capital :** 100 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** M. SECONDI Christelle, demeurant CAPO DI LECCI, 20137 Lecci **Clause d'agrément :** Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés, représentant plus de trois quarts des parts sociales Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 102

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, **Mme Catelain Ginette épouse Battaglia** a mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 28 décembre 2017 à la **Société A CASETTA**, société par actions simplifiées, au capital de 500 euros dont le siège social est situé Casa Laurina, route de la Madrague, 20290 Luciana, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 834 908 410, représentée par son Président Monsieur Napoli Christopher Sauveur Jacky, demeurant U Pinu, Lieu-dit Pineto, 20290 Luciana, son fonds de commerce de vente de fruits et légumes et produits corses.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr

OSCAR RABINE

LA CORSE AU CŒUR

Photo Ville d'Ajaccio

Oscar Rabine est une figure emblématique de la dissidence artistique russe du XX^e siècle et d'un régime soviétique fait de violences, drames, et bouleversements.

Ces 90 ans, lui donnent un air de sagesse mais n'amenuisent en rien son expression qu'il veut toujours libre sur l'art sa source de vie et la peinture expression de sa vision du monde avec ses contrastes faits d'ombres et d'espérances

Comment interprétez-vous la reconnaissance par vos pairs, par le monde culturel et par la Russie de Vladimir Poutine après un parcours fait de harcèlements, de dissidence et d'exil?

Je pense tout simplement que c'est très bien et que c'est une tendance internationale, mondiale. Et peut-être, même si ce n'est qu'un rêve, il y aura un jour où nous serons tous ensemble, unis. Les peuples se reconnaîtront sans s'attacher uniquement à leurs différences qui les poussent à se quereller mais aussi à s'entretuer. En tout cas, je veux y croire.

Plus personnellement, est-ce que vous êtes vous réconcilié, avez vous «pardonné» à cette URSS qui vous a rejeté en vous destituant de votre citoyenneté soviétique en 1978 et la Russie qui a attendue 2006 pour vous restituer votre passeport russe?

Je n'ai pas à juger de ce qui a été fait. Il n'y a aucune personne en particulier que je peux tenir pour responsable. Je ne peux accuser ou pardonner personne. C'est le système qui a voulu cela. Je ne regarde que le présent. Aujourd'hui mes tableaux sont exposés au musée d'art moderne ou la galerie nationale Tretakiov de Moscou, au musée d'État russe de Saint-Petersbourg. Le pouvoir, grâce en partie à la presse occidentale, à la diplomatie mais aussi face à l'évolution du monde a compris qu'il devait nécessairement changer et c'est tout ce que je veux retenir. Peut-être que l'art est la meilleure arme pour provoquer le changement.

Vos œuvres sont aussi désormais exposées dans le monde entier. Pensez-vous que cette reconnaissance est l'aboutissement de vos combats de dissident?

Oui évidemment même si je ne pouvais connaître à l'avance l'issue de ce combat artistique. C'est très difficile pour un artiste d'être confronté à la négation de son expression que ce soit par les musées et les galeries qui refusent de vous

TATIANA LYSAK-POLISCHUK **UNE PALETTE D'OPTIMISME ET D'AMOUR**

Si elle est la seconde épouse d'Oscar Rabine, Tatiana Lysak-Polischuk est avant tout une artiste peintre. Née en 1962 en Ukraine, elle suit des études à l'École des arts de Zheleznogorsk en Russie, puis à l'Académie des Beaux-arts de Saint-Petersbourg, avant de décider en 2016 de vivre et de travailler à Paris.

Artiste discrète, elle préfère parler d'elle à travers ses œuvres. Être l'épouse d'Oscar Rabine et sa seule élève ne la rend pas moins artiste singulière dans l'art contemporain. Ce qui unit Tatiana et Oscar, l'amour bien évidemment. Ce qui les sépare une vision artistique parfois contraire. Tatiana Lysak-Polischuk croit en l'homme, fait confiance au monde. Sa spécialité artistique, le portrait. Sa technique, la peinture mais aussi le collage, pour mieux exprimer les différentes palettes psychologiques de ses personnages à travers le temps et l'espace. Oscar Rabine est bien évidemment l'un de ses modèles qu'elle peindra en Corse durant son hospitalisation à Ajaccio ou à travers le prisme de fenêtres ouvertes sur les sentiments, les émotions et les couleurs de la vie qu'elle veut joyeuses. ■

Photo Dominique Pietri



Oscar Rabine en quelques dates :

- **2 janvier 1928** : naissance à Moscou
- **1946 à 1949** : Études à l'Académie des Arts de Riga et à l'Institut d'Art Vassili de Moscou où il est expulsé pour formalisme
- **Années 50** : Il fonde Lianozovo, groupe d'art informel.
- **15 septembre 1974** : Il initie et participe à l'organisation à Belyayevo de l'exposition d'œuvres d'artistes underground, Bulldozer. L'exposition considérée comme « ennemie du système » est détruite, écrasée par des bulldozers.
- **1978** : Lors d'un voyage à Paris accordé par les autorités, le Président du Soviet Suprême de l'URSS, lui confisque la citoyenneté soviétique. Jacques Chirac lui attribuera un atelier de peintre voisin de Centre Pompidou.
- **1985** : Il acquiert la nationalité française
- **1990** : La Perestroïka rétablit son droit à la citoyenneté russe.
- **2006** : l'ambassadeur russe en France lui restitue son passeport russe
- **2017** : Il est décoré par l'Académie russe des arts, « pour le service de l'art »



Gare Père Lachaise, Terminal. O Rabine

« Et peut-être, même si ce n'est qu'un rêve, il y aura un jour où nous serons tous ensemble, unis. »

exposer, les critiques d'art qui se font silencieux ou la pression morale et politique qui vous censure. Il y a encore de nombreux peintres dits modernes pour exemple qui sont dans ce cas-là, Il y a donc d'autres combats que les miens.

Vous êtes considéré comme l'un des plus grands peintres anticonformistes. Ça veut dire quoi être anticonformiste aujourd'hui dans une société qui uniformise, catégorise, censure jusque dans le domaine de l'art?

C'est une question un peu compliquée. Tout est division aujourd'hui. Même l'art se divise. Il y a l'art officiel et reconnu, accepté du plus grand nombre. Et puis il y a celui qui dérange avec tous ces artistes mal connus qu'on ne veut comprendre ou qu'on n'écoute pas. Cette division ne pourra jamais disparaître, elle fait partie des choix des hommes. L'artiste doit composer, s'exprimer, vivre avec cela. Il est aussi là l'anti-conformisme.

Pensez-vous que l'art moderne parce qu'il dénonce plus violemment ce qui ne va pas dans notre société fait peur et est d'une certaine manière rejeté?

C'est compliqué. Je ne peux pas vraiment répondre. Disons que j'ai aujourd'hui la chance de faire partie de la catégorie des artistes qui peuvent être exposés. Mais cette catégorisation dans et de l'art me gêne. Elle correspond peut-être à cette tendance actuelle de diviser quoi qu'il en coûte alors que l'art par définition et quel que soit son expression doit rassembler.

Vous avez traversé le XX^e siècle et observez les bouleversements de ce XXI^e siècle. Que pouvez-vous dire à la jeunesse actuelle qui se révolte, se cherche ou baisse parfois les bras? Que lui diriez-vous?

Je lui dirai simplement de se réunir et bien évidemment de le faire avec et à travers l'art. La jeunesse par définition souhaite toujours quelque chose de nouveau, elle veut découvrir uniquement par elle-même. Elle doit continuer à s'exprimer et tout faire pour se faire entendre partout dans le monde. C'est le chemin de la liberté!

Vous exposez désormais aux États-Unis, en Allemagne, à Paris.

Pourquoi la Corse en général et Ajaccio en particulier?

Je viens régulièrement en Corse. Pour l'anecdote, l'année dernière, j'ai dû être hospitalisé ici et j'ai découvert des personnes attentives, ouvertes, accueillantes à Ajaccio. L'attitude des Corse m'a beaucoup touché que ce soit dans le milieu hospitalier comme dans la vie de tous les jours. Ils m'ont tous soignés. J'ai donc un lien particulier avec la Corse.

Lequel?

Celui du cœur. ■

Propos recueillis par Dominique PIETRI

Exposition Oscar Rabine - Tatiana Lysak-Polischuk
« Sur les chemins de la liberté »

Espace Diamant à Ajaccio jusqu'au 29 septembre 2018

Du mardi au vendredi : 10h - 12h - 13h - 18h Le samedi : 14h - 18h • Entrée libre



URBANISME

PENSER LES VILLES ET VILLAGES DE DEMAIN

Le 17 septembre dernier, la préfecture de Corse en collaboration avec l'AUE organisait un séminaire sur l'aménagement durable. Une journée d'échanges et d'information à laquelle ont pris part de nombreux maires insulaires.

C'est pour éviter de reproduire les erreurs du passé qu'il est nécessaire de penser sur le long terme en matière d'urbanisme. À la suite de la semaine corse du développement durable, qui avait eu lieu au printemps dernier, le 17 septembre la préfecture de Corse et

l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) organisaient un séminaire sur l'aménagement des «villes et villages de demain», au Palais des congrès d'Ajaccio. Une journée d'information et d'échanges dont le but était d'encourager l'émergence d'une stratégie de territoire engagée dans des projets concertés répondant aux enjeux et aux objectifs du développement durable. «*Le sens de ce séminaire c'est de sensibiliser les maires sur les projets de territoire et sur l'aménagement durable des villes et villages avec l'apport d'éléments théoriques mais aussi historiques puisque l'université de Corse nous a apporté son soutien*», a indiqué Josiane Chevalier, la préfète de Corse

Trois thèmes, définis comme prioritaires pour l'île, étaient à l'ordre du jour : le développement des communes rurales ; l'accompagnement d'un projet dans sa phase opérationnelle ; et enfin la conception des espaces publics, lieux de vie sociale.

Pour chacun d'entre eux, des représentants du Ministère de la cohésion des territoires mais aussi de municipalités corses et du continent sont venus apporter leur témoignage.

«*Le but est de tirer un certain nombre de conclusions, de s'inspirer de choses qui sont faites ailleurs et dont on peut tirer l'essence*», souligne Jean Biancucci, le président de l'AUE, «*Il y a une volonté de l'État, mais aussi de l'Exécutif à travers l'AUE, de vouloir essayer de commencer à envisager des solutions pérennes pour qu'il y ait un avenir meilleur et pour qu'on n'ait plus à déplorer certains constats*».

Pour ce faire, et alors que le Padduc en est à sa phase d'application territoriale, il convient de se pencher sur les potentialités et les richesses des territoires. Dans ce droit fil, le président de l'AUE a annoncé un cycle de réunions animées par les membres du conseil exécutif qui iront à la rencontre des élus afin de recueillir les propositions de tous ceux qui animent le territoire.

À noter qu'en préambule de ce séminaire, la préfète de Corse a également tenu à lancer un message aux maires des communes qui ne se sont toujours pas dotés de document d'urbanisme prescriptif : «*Il est urgent que chaque commune [en] dispose. L'État sera à vos côtés pour vous accompagner, mais ne se substituera pas aux élus*», a-t-elle martelé. ■ **Manon PERELLI**

AMÉNAGEMENT

L'ARTISANAT D'ART POUR REDYNAMISER LES CENTRE-VILLES ?

Dans le cadre du projet Art Lab Net, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, en collaboration avec la mairie d'Ajaccio, organisait le 18 septembre dernier un échange autour de ce que pourrait apporter l'artisanat pour la dynamisation des cœurs de ville

Alors que la désertification des centres villes est une problématique prégnante depuis de nombreuses années, la ville d'Ajaccio s'est engagée dans un projet ambitieux de redynamisation, au point qu'elle a été retenue par le gouvernement pour le programme action cœur de ville.

Associée à ses partenaires institutionnels et notamment à la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA), elle recherche ainsi de nouvelles pistes d'action.

Le 18 septembre, la CRMA recevait les partenaires du projet Art Lab Net, programme européen destiné à la mise en avant de l'artisanat d'art en Corse et dans les régions partenaires (Sardaigne, Ligurie, Toscane et Paca). À cette occasion, un échange sur le thème «*l'artisanat d'art peut-il contribuer à la dynamisation du cœur de ville ?*» a été organisé en collaboration avec la mairie d'Ajaccio. Une piste d'action jugée intéressante. «*Il y a un potentiel à la fois du côté de l'offre car il y a un certain nombre d'artisans*



Photos Manon Perelli

présents sur Ajaccio et plus largement sur le pays ajaccien, et de la demande puisque les études que nous avons menées font ressortir que plus de 65% des touristes sont dans l'attente de trouver des activités liées à l'artisanat d'art ou de proximité sur le centre ville», explique Sébastien Ferracci, directeur du commerce, de l'artisanat et du domaine public à la mairie d'Ajaccio. «*Aujourd'hui l'artisanat d'art a très peu de visibilité sur le plan territorial, et pourtant il a un très fort potentiel puisque nous avons des artisans d'excellente qualité*», appuie de son côté Marie-Paule Albertini, chargée de mission à la CRMA, en précisant qu'une des pistes de réflexion viserait à regrouper tous ces artisans en un même point du cœur de ville. Un bâtiment qui ferait à la fois office de show-room et d'espace de démonstration. Plus loin, un certain nombre de mesures qui favoriseraient la réinsertion de ces artisans dans le tissu commercial du centre ville pourraient être mises en place. ■

Manon PERELLI

AOP MIEL

VINGT ANS DÉJÀ



Photos AOp Mele di Corsica

L'AOP Miel de Corse fête ses 20 ans. Si, en dépit d'un beau printemps, la production est en deçà des espérances, le syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica ne baisse cependant pas les bras. Objectif majeur : veiller à la bonne santé du cheptel.

L'an passé, les apiculteurs corses avait dû faire face à une sécheresse telle qu'elle compromettait non seulement la production mais aussi la santé voire la survie des colonies d'abeilles. Pour la première fois de son histoire, l'Union régionale des groupements de défense sanitaire apicole de Corse avait dû mettre en place des formations sur le nourrissage des abeilles, pratique devenue courante dans nombre d'autres régions apicoles, mais qui était jusqu'alors étrangère aux apiculteurs corses. «Elles ont suscité un vif intérêt et se sont révélées très utiles, car elles ont rapidement été mises en pratique par plusieurs professionnels», note Pierre Torre, président du syndicat AOP Miel de Corse.

Cette année, malgré le retour de conditions a priori plus propices, la production s'avère, dans l'ensemble, très décevante. «Au début du printemps, j'étais le plus heureux des hommes, témoigne le président du syndicat. Il y a avait de la pluie, je voyais mes colonies se développer et, vers la fin avril, il y a eu effectivement de belles miellées... Mais ça n'a pas duré. Et d'autres, un peu partout sur le territoire, ont fait le même constat. Pour l'instant, il est difficile d'expliquer pourquoi. Ce n'est en tout cas pas faute de compétences, d'expérience ou de travail. Le syndicat met l'accent sur les journées d'appui techniques pour que la profession continue à se perfectionner, fasse évoluer ses pratiques. C'est indispensable lorsqu'on est parvenu à faire reconnaître un produit d'excellence, traçable, qui respecte le consommateur. Mais il faut se rendre à l'évidence, il y a des causes indépendantes de notre volonté. C'est bien entendu préoccupant, surtout lorsqu'on pense aux jeunes récemment installés. Pour nos 20 ans, ce n'est pas vraiment le cadeau qu'on pouvait espérer. Bien sûr, il ne faut pas baisser les bras. Pour l'heure, on n'a pas d'explication tangible qui permettrait de tirer des conséquences et chercher des solutions adaptées. Mais on va chercher à explorer toutes les voies possibles afin de mieux comprendre».

D'ici là, la priorité est de maintenir le cheptel en bon état : «Tant qu'on protège nos abeilles, on peut espérer produire». L'interdiction récente des néonicotinoïdes est certes un point positif, mais «ça reste insuffisant, d'autres molécules nocives pour l'abeille sont toujours en circulation. De plus, reste la question du changement climatique dont certains n'ont apparemment toujours pas pris

conscience, notamment en milieu urbain. Lorsque je vois ou entends des gens se réjouir de la hausse des températures, je me dis que le besoin de vacances et de soleil n'explique pas tout et qu'il y a vraiment des inconscients ou des fatigués». Toutefois, tempère Pierre Torre, on note aussi un intérêt accru du grand public pour le devenir de l'abeille. «Certains ont intégré qu'elle est une sentinelle de l'environnement. Il y a peut-être un effet de mode, mais de plus en plus de gens nous interpellent sur le sujet, nous posent des questions». En dépit des aléas, la filière maintient ses projets, notamment sur la recherche de nouvelles applications et de nouveaux débouchés pour le miel comme pour les autres produits de la ruche tels que pollen et propolis. «Les travaux menés avec l'Université de Corse sont en bonne voie. Ils nous permettraient de diversifier notre production». Et constituent une raison supplémentaire de «tenir bon. D'autant que si les dernières années ont été éprouvantes, on n'est jamais à l'abri... d'une bonne surprise !» ■ EM

REPÈRES

Plus de 2800 espèces végétales, dont 127 endémiques confèrent aux miels de Corse un spectre pollinique d'une richesse inégalable.

1 écotype corse, l'Apis mellifera mellifera corsica.

La gamme corse compte **6 miels**, tous reconnus en Appellation d'origine protégée Miel de Corse-Mele di Corsica. Un cas unique en France et en Europe.

130 apiculteurs labellisés en AOP et représentant plus de 70% des ruches de Corse et de la production. La certification en AOP est cela dit ouverte à tous les apiculteurs, professionnels ou de loisir, dès la première ruche.

Les 20 ans de l'AOP sont célébrés le 23 septembre à Murzu. Le syndicat sera également partie prenante, les 7,8 et 9 décembre, de la foire de Bocognano. ■

La sélection de la rédaction

Mirror sessions: Corsica, Sardegna, Sicilia

Corse, Grande-Bretagne, Jamaïque... C'est d'île en île que le photographe Antoine Giacomoni a construit son parcours professionnel, son écriture photographique et a développé le « mirror concept », inspiré par un titre du Velvet Underground, *I'll be your mirror*, interprété par la chanteuse Nico : dans un miroir de loge cerné d'ampoules, il capture le reflet de ses modèles, dont les prunelles ont elles même capturé le reflet de ce rectangle de lumière. Dans les années 1980, le concept lui vaut d'être sacré Wonderboy de la photo rock. En 1991, Antoine Giacomoni publie son premier ouvrage aux Editions La Sirène, *Portraits à travers le miroir*, fruit d'une décennie de mirror sessions consacrées à des stars internationales, dont Nico qui fut la première à traverser le miroir avec lui. Pour son deuxième ouvrage, en revanche, il choisit de poser son miroir dans son île natale, la Corse, et d'y faire les portraits de ceux qui, à ses yeux, qu'ils soient connus ou non, en font l'âme. Ce sera *La Corse à travers le miroir/A Corsica, franchendù ù spechjù*, paru en 2002 aux éditions La Marge. Au début des années 2000, Antoine Giacomoni entreprend de faire voyager à nouveau son « mirror concept ». Outre une session en Catalogne [qui donnera lieu en 2007 à la publication de *Les Catalans à travers le miroir, Els catalans a través del mirall*, aux éditions Trabucaire], il entreprend un voyage en Méditerranée, en s'y intéressant plus particulièrement aux territoires insulaires. Présentée par le Centre méditerranéen de la photographie, cette exposition rassemble 79 portraits argentiques en noir et blanc : certains, déjà exposés, réalisés dans le cadre de la session *La Corse à travers le miroir* ; d'autres, encore inédits, ont été réalisés en Sardaigne [2001] et en Sicile [2004-2008]. ■



Du 20 septembre au 26 octobre. Centre culturel Una Volta. 📞 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Balli di qui è d'altrò

Fédérant huit associations*, ce nouveau festival met à l'honneur ces danses traditionnelles du monde qui véhiculent une identité culturelle et scellent la cohésion d'un groupe social. Ses organisateurs l'ont conçu comme un congrès de danse, au cours duquel adultes et jeunes de plus de 16 ans se voient proposer, durant toute une journée, une initiation gratuite à des danses telles que quatrigliu, tango argentin, danse africaine, samba, salsa, country, danse orientale, flamenco, bachata et kizomba. À l'issue de ces ateliers, à 20h30, un spectacle pensé comme un périple en plusieurs escales et dont l'intégralité de la recette sera reversée à l'association d'aide aux malades la Marie-Do [prix des places 15€]. ■

*Akagny show, Arte Flamenco, Esta Loca, Kalliste Country line dance, Ochju à ochju, Sambatina's, Sherazade danse, U passu latinu.

Le 29 septembre (ateliers de 10h à 18h). Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 📞 06 86 93 36 88 & www.facebook.com/BDQEDA/



Sélection Acid/Cannes 2018

En 1991, 180 cinéastes signaient le Manifeste Résister, posant le constat que si le cinéma est un art, il tend de plus en plus à devenir une industrie dont « l'essentiel des recettes se concentre sur de moins en moins de films, capables par leur puissance financière d'occuper une partie si importante de la surface commerciale que tous les autres films sont repoussés dans une périphérie géographique et économique, leur interdisant, de fait, de rencontrer leur pu-

blic ». Ils s'engageaient donc à ne pas se laisser imposer « une morale qui ne pense qu'en termes de classement, de hiérarchie, d'exclusion, d'argent ». L'année suivante, naissait l'Association du cinéma indépendant, pour sa diffusion [Acid]. Qu'il s'agisse de fiction, de documentaire, d'essai ou de cinéma expérimental, l'Acid accompagne chaque année une trentaine de longs métrages, français comme étrangers, leur ouvrant l'accès à une diffusion dans plus de 200 salles indépendantes et dans des festivals. Dont celui de Cannes où, depuis 1993, elle présente une sélection de 9 films qui font par la suite l'objet d'une tournée en salles. La Cinémathèque de Corse, avec le concours du cinéma ajaccien L'Ellipse, s'associe à la reprise de la sélection 2018 en proposant, durant trois jours, projections et rencontres avec des réalisateurs. ■

Les 27, 28 et 29 septembre [projections à 16h, 18h30 et 21h]. Cinéma L'Ellipse, Ajaccio. 📞 www.casadilume.corse.fr, www.ellipse-cinema.fr & 04 95 10 63 10



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

orange™

30

National

SFR

537

National

numericable™

95

Bastia



30

National

Lundi 24 Septembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h40 Calvi XTri - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Oranges Protectrices - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h20 Noob - 16h05 Zikspotting - 17h20 Noob - 18h05 A votre Service - 18h40 Le programme écol'eau - 19h05 Un magicien chez Bambi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Calvi XTri - 20h30 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 20h55 Zikspotting - 21h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 27 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Des hommes d'influence - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Foals - 17h10 Noob - 17h30 Associ - 18h00 I Chjami Aghjalesi - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Le choix de l'Afrique - 20h50 Infadels - 21h35 Le programme écol'eau - 22h00 Noob - 22h20 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Foals - 0h00 Nutiziale

Mardi 25 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h50 Associ - 11h20 Zikspotting - 11h35 Le programme écol'eau - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 I Chjami Aghjalesi - 14h30 Infadels - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 16h55 Foals - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Micha et la révolution des roses - 20h35 Oranges Protectrices - 20h45 Foals - 21h45 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 28 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Micha et la révolution des roses - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Un magicien chez Bambi - 13h10 Le programme écol'eau - 13h30 Zikspotting - 14h30 Oranges Protectrices - 14h50 Calvi XTri - 15h10 Le choix de l'Afrique - 16h55 Noob - 18h00 Zikspotting - 18h15 I Chjami Aghjalesi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h25 Wedding Present - 21h25 Noob - 22h05 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 23h05 A votre Service - 0h00 Nutiziale

Mercredi 26 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 La robe du temps - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Micha et la révolution des roses - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Wedding Present - 15h30 Un magicien chez Bambi - 17h40 Noob - 18h00 Zikspotting - 18h15 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 18h40 La robe du temps - 19h30 Nutiziale - 19h40 Des hommes d'influence - 20h35 I Chjami Aghjalesi - 22h15 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



**AGIR
PLUS**

PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS
ET PROFITEZ D'UNE AIDE
JUSQU'À 600€*

Demandez un devis en quelques clics pour votre poêle,
insert ou foyer bois sur corse-energia.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.